

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

QUINZIÈME SÉANCE

(de relevée)

Lundi 24 octobre 2005, à 19h 30

à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), vice-président

Y compris le président, 35 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (Popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (Popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (Popvertssol), François Konrad (Popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Richard Tiepo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Absences excusées: M. Jean-Charles Authier (lib), Mme. Anne-Frédérique Grandchamp (udc), M. Jonas de Pury (lib), Mme. Nathalie Steullet Wintgens (soc), M. Blaise Horisberger (popvertssol), M. Didier Rochat (soc)

Le Conseil communal était représenté par M. Antoine Grandjean (lib), président, Daniel Perdrizat (Popvertssol), vice-président, Mmes Françoise Jeanneret, (soc), Valérie Garbani (soc), et M. Pascal Sandoz (rad), conseillers communaux.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le vice-président, **M. Nicolas de Pury** mentionne les éléments suivants :

1. Envoi par la Chancellerie de l'invitation à assister à l'inauguration de l'édition 2005 du Salon Expo, qui se déroule du 21 au 30 octobre.
2. Envoi par la Chancellerie du calendrier des séances du Conseil général pour l'année 2006.
3. Invitation à participer au séminaire organisé par le Réseau des villes de l'Arc jurassien intitulé "Quel avenir pour l'Arc jurassien ?" qui se déroulera vendredi 11 novembre 2005, à 17 heures, à Neuchâtel.

NOUVEAU MEMBRE

M. Nicolas de Pury prend acte de l'arrêté du Conseil communal du 12 octobre 2005, proclamant élu membre du Conseil général M. Sébastien Bourquin, en remplacement de M. Christian Piguet, démissionnaire. Il donne connaissance de la lettre de démission de ce dernier et demande à l'assemblée d'applaudir M. Bourquin en guise de bienvenue.

ORDRE DU JOUR

Vous aurez constaté que l'ordre du jour de notre séance comporte un point supplémentaire sous le chapitre des nominations. Bien qu'il s'agisse d'une séance de relevée, censée reprendre l'ordre du jour de la séance précédente à l'endroit où il a été laissé, le Conseil communal a jugé utile d'inscrire la nomination d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Christian Piguet, démissionnaire, afin de ne pas perturber les travaux de la Commission financière, appelée ces jours à se pencher sur le budget 2006.

ORDRE DU JOUR

Nomination

05-114

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Christian Piguet (Popvertssol), démissionnaire.

Rapport du Conseil communal**05-017**

Rapport du Conseil communal concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la crèche de « La Barbouille ».

Autres objets**04-303**

Motion du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts, relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne.

04-502

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la valorisation des déchets.

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

04-604

Interpellation du groupe popecosol, par M. Nicolas de Pury, intitulée « Politique de la petite enfance : qu'en est-il ? ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 29 août 2005.

04-504

Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux, relatif à une étude sur l'offre en services postaux.

04-605

Interpellation du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, concernant la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel.

05-301

Motion du groupe popecosol, par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « améliorer l'utilisation et la gestion des piscines du Nid-du-Crô ».

05-601

Interpellation de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

05-501

Postulat du groupe radical, par MM. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier »

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : "Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés".

05-402

Proposition de M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-604

Interpellation (dont l'urgence est demandée) du groupe Popvertssol, intitulée "Communication du Conseil communal avec l'Association de Quartier Louis Favre – Le Tertre concernant la démolition et la reconstruction des immeubles 22-24-26, rue du Tertre"

Neuchâtel, le 3 octobre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous vous proposons de ne pas aborder, ce soir, le point **04-503** postulat du groupe popvertssol concernant la généralisation des zones bleues. S'il n'est pas traité ce soir, c'est avec l'accord du groupe popvertssol, mais il sera de toute manière traité en janvier, avec le rapport du Conseil communal sur la troisième étape du plan de stationnement. La Commission mobilité poursuit ses travaux d'examen du rapport. Ce postulat reste donc tel quel à l'ordre du jour et il sera repris en temps voulu.

De plus, nous prenons acte de la demande du groupe popvertssol de lier l'interpellation **04-604** concernant la politique de la petite enfance à la suite du rapport du Conseil communal concernant la reprise de la crèche La Barbouille. Nous procéderons ainsi : le rapport du Conseil communal sera traité, puis la demande de l'ouverture de la discussion, suite à la réponse écrite du Conseil communal à l'interpellation politique de la petite enfance.

1
05-114

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission financière, en remplacement
de M. Christian Piguet, popvertssol,
démissionnaire.**

Mme Eliane Henry Mezil, au nom du groupe popvertssol, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Blaise Horisberger**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Blaise Horisberger** au sein de la Commission financière.

2
05-017

Rapport du Conseil communal concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la crèche de "La Barbouille"

(Du 14 septembre 2005)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Au mois de juin 2003 déjà, nous avons accepté le principe de l'intégration de la crèche privée « La Barbouille » au dispositif public d'accueil de la petite enfance.

Ce processus de transfert de responsabilité, longtemps envisagé de part et d'autre de manière harmonieuse, s'est finalement déroulé dans un contexte de stricte urgence au 1^{er} avril 2005, dans les circonstances décrites ci-après. Compte tenu de la situation critique de cette institution à la fin du premier trimestre 2005, et sans une intervention immédiate et déterminée, nous aurions assisté à sa fermeture brutale, laissant plus de quatre-vingt familles sans solution de garde adaptée. Nous rappelons à cet égard que malgré nos efforts constants en matière de développement de places de qualité, la pénurie qui prévaut suppose un délai d'attente moyen d'au moins 12 mois pour obtenir une place à Neuchâtel.

Dans ces circonstances exceptionnelles, nous n'avons pas été en mesure de soumettre un rapport circonstancié à votre Autorité, préalablement à la signature, le 15 avril 2005, d'une convention de transfert prenant effet le 1^{er} avril 2005. Cette procédure essentielle achevée, nous avons immédiatement adressé un rapport d'information complet à la Commission financière qui s'en est saisi lors de sa séance du 15 mai 2005. Il ne nous a pas échappé que, conformément à l'article 25, chiffre 5, lettre c de la Loi sur les communes, c'est au Conseil général de décider de « la création de nouveaux emplois ». Dès lors, le but du présent rapport est de parachever cette « opération de sauvetage » en vous demandant de ratifier la reprise des actifs de la crèche de « La Barbouille », opération dont les incidences financières

sont au demeurant durablement positives pour notre collectivité en regard de l'ancien mode d'exploitation.

2. Historique – motivation de la reprise

Créée il y a près de vingt-cinq ans, la crèche de « La Barbouille » a bénéficié de subventions communales durant de nombreuses années, plus particulièrement entre 1997 et 2001 où, au travers d'un cadre conventionnel, notre collectivité a assuré une garantie de déficit comparable aux crèches communales. Durant cette période, précédant l'introduction d'une réglementation cantonale, cette contribution financière s'inscrivait dans le cadre de notre politique autonome en matière d'accueil de la petite enfance.

Cette institution revêt depuis longtemps un rôle primordial : en raison de sa grande capacité d'accueil (60 places autorisées), de sa situation géographique au cœur de la ville et de son mode d'exploitation étendu entre 6h30 et 19h00, sans fermeture annuelle. Elle offre donc une prise en charge adaptée à nombre de parents exerçant une activité professionnelle caractérisée par des contraintes horaires spécifiques. Nous pensons notamment aux professions de la vente ou libérales ainsi qu'aux employé(e)s qui doivent faire face à des horaires de travail variables. Cette crèche constitue donc un outil précieux pour favoriser l'accès ou le maintien au marché du travail des femmes notamment, en permettant de mieux concilier les impératifs professionnels et familiaux.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale à mi-2002, nous avons invité la directrice de la crèche à entamer toutes les démarches et réformes nécessaires à la mise en conformité de sa crèche, en vue de l'obtention de subventions de l'Etat et de son intégration au plan d'équipement cantonal.

Très rapidement, nous avons constaté que le cadre financier imposé par l'Etat ne permettait pas le maintien de l'ensemble des prestations spécifiques développées par la directrice et que cette dernière avait à son service un personnel en surnombre, de sorte que la pérennité de l'institution était sérieusement compromise.

La première tentative de reprise, durant le second semestre 2003, a dû être stoppée, en raison de la découverte d'une situation de surendettement, caractérisée principalement par un retard dans le versement des cotisations aux assurances sociales obligatoires.

Nous nous sommes donc employé à résoudre cet épineux problème, en tant que condition préalable impérative à toute reprise.

Les négociations se sont accélérées dès le début de l'été 2004, en parfaite coordination avec les instances cantonales compétentes. Face aux mesures d'adaptations structurelles et de mise en conformité que

nous exigeions, la directrice a, de manière unilatérale, renoncé à notre proposition de reprise. Dès le 1^{er} décembre 2004, par souci de cohérence, nous avons adapté notre intervention financière au cadre général défini par l'Etat.

Le manque de rigueur en matière de gestion financière de l'exploitante et la réduction importante des ressources financières, consécutive à son choix, ont très rapidement conduit l'institution à un état de « faillite virtuelle ».

Après ces péripéties dommageables à l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier, nous sommes satisfait d'avoir trouvé les voies et moyens pour assurer la pérennité de cette institution essentielle à nombre de familles de la région ainsi que des conditions de reprise moins défavorables qu'une faillite pure et simple.

3. Impacts financiers

A mi-2004, la crèche « La Barbouille » disposait d'un personnel éducatif, fonction de directrice comprise, représentant plus de 14 postes à plein temps, auquel s'ajoutaient 3,2 postes pour l'administration, l'entretien et la cuisine sur site. Dans les négociations menées jusqu'en novembre 2004, nous admptions au maximum 12 postes éducatifs, y compris la fonction de direction et une dotation de 170% pour la cuisine et l'entretien, en considérant l'ensemble des spécificités propres à cette crèche.

Depuis le 1^{er} avril 2005, le personnel éducatif réengagé représente 11 postes à plein temps, fonction de directrice comprise, soit un ajustement à la baisse d'un poste complet. Le personnel non-éducatif a été ramené, quant à lui, à 1,7 poste. Outre par la nécessité de réduire un effectif globalement pléthorique, cette restructuration a été dictée par notre volonté d'exploiter cette crèche dans le cadre strict des 60 places d'accueil autorisées par le Service des mineurs et des tutelles. Au passage, nous remercions l'ensemble du personnel qui a spontanément proposé une répartition différente des taux d'engagement individuels afin d'éviter tout licenciement.

Au moment de l'adoption du budget 2005 par notre Conseil, les négociations menées avec la directrice battaient leur plein en vue d'une reprise harmonieuse au 1^{er} janvier 2005. Compte tenu des multiples aspects qui restaient encore à éclaircir, nous avons décidé d'inscrire au budget, dans la rubrique destinée aux institutions privées et reconnues (04.50.365.49 « part communale APE ») un montant de **800'000 francs** (sur un total d'environ 2,5 millions), au titre du déficit présumé de cette institution pour l'exercice 2005. Le montant précité ne tenait pas compte de l'exploitation, sans autorisation, d'une structure d'accueil des écoliers

pour laquelle la directrice n'avait évidemment droit au versement d'aucune subvention.

Le récapitulatif des charges et revenus pour l'année en cours se présente comme suit :

	Charges	Revenus
	Frs.	Frs.
- Part de la Ville pour ses administrés du 01.01.05 au 31.03.05 (statut privé)	158'909.05	
- Charges de personnel avril-déc. 2005	769'900.00	
- Autres charges d'exploitation	143'600.00	
- Divers et imprévus	20'000.00	
- Contributions parentales		320'000.00
- Subvention cantonale sur la masse salariale		80'000.00
- Participations des communes extérieures		90'000.00
- Excédent de charges	602'409.05	
Total	1'092'409.05	1'092'409.05

Les éléments chiffrés connus à ce jour et d'ores et déjà intégrés dans le boulement intermédiaire au 30 juin 2005 tiennent compte :

- des conditions définitives d'engagement du personnel à compter du **1^{er} avril 2005**, avec un ajustement à la baisse de l'effectif global du personnel d'encadrement ;
- du versement temporaire du salaire à la fonction de directrice, conformément à la convention de transfert, pris en compte pour une période de six mois ;
- du traitement présumé de celui ou celle qui lui succédera à cette fonction, au plus tard le **1^{er} octobre 2005** ;
- du niveau des contributions des parents et des communes extérieures pour leurs ressortissants, telles qu'elles ressortent de la facturation pour le **1^{er} trimestre 2005** et de notre facturation directe du **second trimestre 2005** ;
- du montant de loyer contenu dans le bail liant l'intéressée à la Ville jusqu'au **31 mars 2005**.

4. Conclusions

Grâce à l'intense travail d'analyse et d'adaptation entrepris, particulièrement en matière de besoins objectifs en personnel, la reprise de la crèche de « La Barbouille » constitue une opération profitable pour les finances communales, avec à la clef une économie réelle de près de 200'000 francs en regard du montant inscrit au budget de l'année en

cours. Nous soulignons que les éléments décrits dans le rapport à la Commission financière précité concluaient, en l'état de connaissance du dossier, à une économie sur neuf mois de 100'000 francs.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre note du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 14 septembre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la Crèche de
« La Barbouille »

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier. Le Conseil communal est autorisé à reprendre les actifs de la crèche de « La Barbouille », dont l'exploitation est à charge depuis le 1^{er} avril 2005 de la Direction des services sociaux.

Art. 2. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 2005.

Mme Béatrice Bois, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste accueille favorablement le rapport du Conseil communal. Cette reprise met ainsi fin aux questions récurrentes des membres de la sous-commission financière quant à la gestion financière problématique de cette crèche privée. En effet, d'année en année, les comptes laissaient apparaître un déficit similaire à celui constaté dans les crèches communales, déficit que la Ville a régulièrement assumé. Sans polémiquer sur les faits qui ont conduit au disfonctionnement de cet établissement, nous saluons la façon dont le Conseil communal a su, de manière générale, régler ce délicat litige en respectant les familles et les employés. Il était important de trouver une solution rapidement car cette structure est actuellement la seule à prendre en charge les enfants de 6h30 à 19 heures, ainsi que pendant les vacances d'été. Alors, question: y aura-t-il des modifications d'horaire ultérieurement?

Dans sa conclusion, le Conseil communal nous dit que cette reprise présente une économie réelle de 200'000 francs pour les finances communales. Parallèlement, nous constatons, dans la projection annuelle des comptes 2005, une augmentation des charges de personnel de 772'000 francs, dues à la communalisation de La Barbouille. Ce transfert de charges nous amène la réflexion suivante : selon l'article 3 de la loi cantonale, il incombe aux communes de veiller à ce qu'il y ait un nombre adéquat de places d'accueil, cela conformément au plan d'équipement adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, rien n'empêche des associations privées, pour autant qu'elles remplissent les critères et que le Conseil d'Etat les reconnaisse, d'ouvrir une crèche. Certes, l'Etat subventionne en partie ces structures, mais ce sont les communes qui en financent l'essentiel. C'est probablement une des raisons, pas toujours justifiée, qui ont conduit de nombreuses communes à retarder la mise sur pied des structures d'accueil, quand bien même le délai a été fixé à fin 2006.

Il nous paraît donc logique que l'Etat veille à l'application de la loi, ce qui permettra de combler le déficit en matière d'accueil entre villes et communes du canton. Nous avons également quelques craintes quant à un éventuel désengagement de l'Etat concernant le subventionnement des institutions. Serait-il en mesure, vu la situation financière alarmante du Canton, de prendre en charge les 20 % des salaires du personnel d'encadrement, comme prévu dans la loi? Evidemment, les mesures d'économie annoncées par l'Etat en septembre, entraînant inévitablement des diminutions de subventions communales, nous ont

refroidi quelque peu. Néanmoins, elles ne modifieront en rien nos réflexions du problème fondamental de la répartition du financement Etat-communes en matière de structures d'accueil. Sans revenir sur la teneur, nous remercions le Conseil communal d'avoir répondu aussi exhaustivement aux deux interpellations en rapport avec les structures d'accueil. Nous retiendrons que l'actuel règlement d'application de la loi sur ces structures est en révision totale. Il est souhaitable que cette révision saura apaiser de nombreuses inquiétudes soulevées par les familles, les associations diverses, les villes et les communes.

Avant de terminer, deux questions. Devons-nous nous attendre à la reprise de l'exploitation d'autres crèches en ville, présentant un disfonctionnement en matière de gestion financière? Selon le rapport sur la gestion et les comptes 2004, il est prévu de créer, sur le site de Monruz, une structure d'accueil d'une capacité de 60 enfants pour 2005. A quel stade en est ce projet, a-t-il été abandonné? En conclusion, le groupe socialiste a à cœur de maintenir des structures d'accueil de qualité et en nombre suffisant. N'oublions pas que la loi à ce sujet a été plébiscitée par le peuple neuchâtelois à plus de 75 %. En tenant compte des difficultés financières de l'Etat et des communes, il s'agirait d'explorer des pistes qui permettraient de dégager un terrain d'entente entre les différents partenaires. Le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté.

Mme Amélie Blohm Gueissaz, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Le Conseil général est demandé dans ce rapport de formaliser la reprise de La Barbouille, ceci rétroactivement au 1^{er} avril 2005. Le Conseil général a, dans une séance antérieure, déjà exprimé son insatisfaction par rapport à cette démarche. La Ville avait entamé des négociations avec La Barbouille en 2003. Je cite le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2003 : "Les travaux et négociations concernant ce transfert sont en voie d'aboutissement en cette fin d'année 2003". Nous lisons dans le rapport que les négociations se sont accélérées dès le début de l'été 2004 et encore que, "...dès le 1^{er} décembre 2004, par souci de cohérence, nous avons adapté notre intervention financière au cadre général défini par l'Etat".

Serait-il possible que cette adaptation de l'intervention financière a précipité la faillite de La Barbouille et est-ce que, à ce moment, la Ville n'aurait pas pu anticiper une situation d'urgence? A quel moment les

parents ont appris les négociations entre la Ville et La Barbouille? Est-ce que les parents ont été tenus au courant pour anticiper des solutions différentes? Parlons finances. Nous lisons dans le rapport que la reprise de La Barbouille est une opération profitable pour les finances communales, avec, à la clef, une économie réelle de 200'000 francs en regard du montant inscrit au budget de l'année en cours. Attention, une économie réelle est une réduction de charges pour la même prestation. Donc, si la Ville payait 200'000 francs de moins aujourd'hui, en exploitant La Barbouille elle-même, par rapport au montant avec lequel la Ville a subventionné la crèche avant la reprise, ce serait une économie réelle. Malheureusement dans le rapport on ne trouve pas le montant avec lequel la Ville subventionnait La Barbouille avant la reprise.

On ne peut pas comparer des prévisions financières 2005 avec le budget et dire que c'est une économie réelle. Attention aussi aux prestations que La Barbouille offre car elles ont considérablement changé. Je rappelle à cette occasion l'interpellation des groupes radical, popecosol, libéral, udc et socialiste à ce sujet. La prise en charge pendant les vacances scolaires n'est plus offerte. La prise en charge des écoliers avant et après l'école, ainsi qu'à midi n'est plus offerte non plus. Certes le Carambole peut accueillir un certain nombre d'enfants, mais il semble que le nombre de places pour le repas de midi est nettement insuffisant. Je rappelle que la somme des places d'accueil des écoliers a diminué avec la reprise de La Barbouille par la Ville. Je souligne qu'il n'est pas correct de parler d'économie réelle si on compare le budget avec des prévisions de charges et revenus pour 2005 pour des services qui ne sont plus les mêmes. Toutefois, les groupes radical et libéral acceptent le rapport.

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc est conscient et réaliste des multiples difficultés rencontrées quotidiennement par bon nombre de familles ayant des enfants, particulièrement pour les classes moyennes et modestes, afin de pouvoir concilier une vie familiale harmonieuse et une vie professionnelle active, surtout si les deux parents exercent une activité professionnelle ou si la famille est monoparentale. Par contre, notre groupe est déçu, consterné et scandalisé de devoir prendre connaissance de ce rapport à la mi-septembre, soit plus de cinq mois après la conclusion de la convention. Pour mémoire, notre Conseil a siégé deux fois en mai, une fois en juin et deux fois en septembre. Nous n'arrivons pas à nous expliquer et comprendre un tel retard, vu l'urgence

de cette affaire. Nous appelons cela une mise devant le fait accompli. De plus, nous pouvons lire dans ce rapport : "Il ne nous a pas échappé que, conformément à l'article 25, chiffre 5, lettre c de la loi sur les communes, c'est au Conseil général de décider de création de nouveaux emplois". Lors de la séance de la Commission financière du 15 mai 2005, qui, soit dit en passant, se serait déroulée le dimanche de Pentecôte, il n'a pas été question de transmettre le cas au Conseil général par la volonté de la majorité gouvernante de cette ville, même si cela est contraire au droit. Je pense que c'est une nouvelle forme de transparence à l'envers. Ceci me rappelle mes débuts au Conseil général où certains membres du Conseil communal et du Conseil général étaient très forts pour donner des leçons moralisatrices. Après le coup de force tenté mais échoué lors de la composition du Bureau de la Commission scolaire, je me rends malheureusement compte de l'idée que certains membres se font de la démocratie.

La situation était-elle urgente? Le groupe udc se pose la question et y répond par la négative. En effet, le rapport du Conseil communal du 14 septembre 2005 nous indique qu'en 2002 déjà, le Conseil communal avait invité la directrice de La Barbouille à entreprendre les mesures nécessaires aux réformes pour remettre la crèche dans la conformité de la loi. Puis, encore dans le second semestre 2003, lorsque le Conseil communal a découvert l'état de surendettement de cette infrastructure. Enfin, le Conseil communal précise que c'est le manque de rigueur dans la gestion financière de l'exploitante, la directrice, qui a conduit La Barbouille à la faillite virtuelle. Que nous a proposé le Conseil communal? Sous le couvert de sauver des places d'accueil dont le principe n'est pas contesté et l'idée louable, le Conseil communal se porte garant d'une personne privée qui n'a pas su gérer son établissement privé. Le Conseil communal a violé ses compétences en la matière et souhaite ce soir nous demander d'approuver sa décision. Le groupe udc aurait été enclin à suivre le Conseil communal si ce dernier avait, en 2003, après le refus de la directrice de transférer son établissement à la commune, proposé au Conseil général un crédit urgent pour installer, dans des locaux vides, une structure d'accueil, centrée, ayant les mêmes heures d'ouverture que La Barbouille, employant le personnel de cette crèche dont les prestations sociales étaient restées impayées depuis longtemps et, ainsi, cela aurait coûté moins cher. Les parents n'auraient subi aucun désagrément puisque cette solution leur assurait la continuité aux mêmes conditions, avec l'encadrement du personnel qualifié et compétent, à l'exception de la directrice. Dès lors, nous posons des questions au Conseil communal :

comment est-il possible de pouvoir encore travailler avec confiance, même pour une durée déterminée avec cette personne? Y a-t-il eu des suites internes ou judiciaires suite au retard de paiement des cotisations sociales obligatoires? Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas voulu transmettre de suite le cas au Conseil général et avoir laissé traîner les choses en longueur?

Pour terminer, nous aimerions dire que cette triste affaire nous peine fortement et que nous comprenons la détresse que cette situation a créé chez les employés de la crèche et dans les familles. Par contre, par respect pour la démocratie, pour les électeurs et pour les contribuables, nous ne pouvons nous rendre complices de procédés à la limite extrême de la légalité. Quant à l'économie de 100 à 200'000 francs, elle se fait avec la suppression d'environ 25 places d'accueil, même si elles étaient devenues surnuméraires avec la nouvelle. L'udc dénonce le procédé par lequel le Conseil communal veut imposer au Conseil général d'accorder un blanc seing à ses mauvaises décisions. Il faut également souligner que les parents qui ont placé leur enfant à La Barbouille paient, s'ils habitent notre commune, doublement cette manœuvre du Conseil communal. Ils versent leur écolage et doivent, par le biais de leur impôt, épouser la dette accumulée par l'imprévoyance de la directrice. Le repas est assez indigeste, mais le Conseil communal a décidé de nous le rendre encore plus indigeste en continuant d'employer la directrice de La Barbouille jusqu'à fin septembre. Notre groupe ne soutiendra pas l'arrêté mais est prêt à discuter sur d'autres bases et plus de transparence de la reprises de La Barbouille.

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol votera ce soir l'arrêté concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la crèche de La Barbouille. Toutefois, si nous sommes en accord avec celui-ci, nous le sommes beaucoup moins avec le texte du rapport qui l'accompagne. Ce dernier a en effet suscité chez nous un certain malaise qui nous a même amené à envisager une demande de retrait dudit rapport. La priorité d'un message clair donné pour l'avenir, tant au personnel qu'aux usagers de la crèche nous est toutefois apparu prioritaire. Revenons au texte qui nous est soumis ce soir. Il ressort de celui-ci que la directrice qui est à la base de la création de La Barbouille, voici 25 ans, ne sera pas la personne qui continuera à tenir les rênes de l'institution à l'avenir. Nul doute que des problèmes se soient présentés et qu'il y ait eu désaccords suffisamment grands pour qu'une collaboration future ne puisse être envisagée.

Nous constatons qu'une image particulièrement négative est donnée de la directrice lorsque le rapport mentionne un manque de rigueur en matière de gestion ainsi que le refus d'accepter la proposition de reprise de la Ville. Alors qu'il faut bien le reconnaître, les éléments indiqués en page 2, soit le fait que cette institution revêt depuis longtemps en rôle primordial en raison de sa grande capacité d'accueil et de son horaire de prise en charge particulièrement étendu, donne une autre image du travail effectué.

Dans le même sens, il est également dit que cette crèche constitue un outil précieux pour beaucoup de famille qui connaissent des difficultés d'organisation entre vie privée et professionnelle. Nous aimerais ici rappeler que tout cela, nous le devons également à la même personne qui est à la base de création de la crèche et que, pour cela, elle mérite, à notre sens, un peu plus de considération. Nous pensons également que le terme de "pléthorique" utilisé en page 3 n'est pas adéquat puisque le souci était d'avoir un encadrement suffisant dans la tranche horaire qui allait de 6h30 à 19 heures. Cela étant dit, nous aurions également quelques questions. Pourrions-nous connaître le nombre d'employés d'une crèche, selon les normes, mais également selon l'âge des enfants pris en charge? Lorsque nous parlons de 60 places, s'agit-il du nombre maximum d'enfants pouvant être pris en charge par jour ou du nombre d'enfants à ne pas dépasser à chaque moment de la journée? Est-ce que le nombre de 17,2 postes incluait l'accueil parascolaire? Le Conseil communal peut-il nous dire si le poste de directrice a été mis au concours et si, à ce jour, il a déjà été repourvu par une personne qualifiée?

Mme Raymonde Wicky intervient :

- J'enchaîne sur ce que vient de dire M. Konrad. En fait, il s'agit effectivement du poste de direction de la crèche qui semble n'avoir pas été mis au concours et n'a pas fait l'objet d'une offre d'emploi publiée dans la presse, ne serait-ce que dans notre organe officiel. Nous sommes, pour notre part, opposés à cette manière de faire et il semble que la réglementation communale n'ait pas de disposition contraignante à ce sujet. Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal prenne les dispositions nécessaires pour que chaque offre d'emploi soit publiée et qu'il y ait une réglementation communale qui soit mise en place pour que cet état de fait ne se reproduise pas. Si tel n'était pas le

cas prochainement, nous déposerons, par exemple, un postulat, lors de la séance du budget.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, déclare :

- J'aimerais remercier les groupes qui acceptent d'entrer en matière sur cet arrêté. Je crois que les groupes qui entrent en matière ont compris qu'il était effectivement nécessaire ce soir de procéder à la régularisation d'une situation qui, je le concède à l'udc, n'était pas conforme à la loi sur les communes. Nous l'avons d'ailleurs dit et je ne comprends pas vraiment le procès d'intention que vous nous faites. Lors de la Commission financière du mois de mai, nous avons annoncé clairement la couleur. Nous sommes venu devant vous en vous expliquant notre raisonnement, qui consistait à dire que, puisque nous ne dépensions pas plus après qu'avant, il nous paraissait inutile de saisir le Conseil général. Une majorité de la Commission financière a accepté cette manière de voir, certes pas très orthodoxe nous l'admettons, mais elle a été admise. Ensuite, certains sont revenus à la charge, notamment l'ancien conseiller général, M. Pierre Aubert. Je constate qu'aujourd'hui il obtient rétroactivement satisfaction puisque ce rapport aura finalement passé devant votre Conseil.

Avant de répondre aux questions, j'aimerais aborder l'objection que je qualifierais de plus fondamentale du groupe popvertssol. Je parle de l'objection fondamentale quand bien même elle porte sur la forme ou, si j'ai bien compris, plutôt sur le ton et le style du rapport. J'ai envie de dire qu'il ne faut pas se tromper de rapport. Nous ne sommes pas en face d'un rapport d'information sur l'état du dossier de la petite enfance en ville de Neuchâtel. C'est plutôt l'objet de notre réponse écrite à votre interpellation sur la politique de la petite enfance dans cette ville. Ce n'est pas non plus un rapport à grande portée politique dans lequel on essaierait de vous convaincre de la supériorité du service public sur le service privé et on vous annoncerait la communalisation prochaine de toutes les crèches privées de cette ville. Je plaisante bien sûr, mais ce n'est pas du tout la portée de ce genre de rapport.

C'est un rapport essentiellement technique, financier, qui vous renseigne, c'est vrai peut-être de manière trop froide et trop détachée, sur une opération de sauvetage qui a été menée dans l'urgence. C'est un rapport qui justifie, d'un point de vue essentiellement financier, mais on ne nous en fera pas le reproche par les temps qui courrent, le pourquoi d'une opération qui consiste tout de même à créer une

douzaine de postes de travail dans cette ville, mais on vous explique que cette création permet par ailleurs des économies. Dans ce rapport, nous devions naviguer et essayer d'éviter deux écueils. Le premier aurait été d'être un peu lénifiant. Vous nous reprochez de ne pas avoir suffisamment remercié la directrice de la crèche et son personnel. Je peux comprendre ce reproche, je ne suis pas insensible aux personnes qui sont derrière le dossier, mais je vous demande aussi en retour un peu de compréhension pour les collaborateurs de l'Administration qui ont travaillé pendant trois ans en vain et au grand dam d'autres groupes dans cet hémicycle pour essayer de convaincre la directrice de régulariser la situation, il faut bien l'admettre, illégale dans laquelle nous nous trouvions depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2002, et d'aller vers la solution que nous préconisions, soit la communalisation.

Je le dis non sans un certain malaise. Il y avait vraiment inégalité de traitement en tous cas entre la crèche de La Barbouille et les autres crèches privées de cette ville. C'était une situation tolérable avant l'entrée en vigueur de la loi cantonale, mais qui devenait intolérable à partir de la date d'entrée en vigueur de cette loi. Nous ne lui en faisons pas reproche ici. Nous pouvons comprendre que la directrice de cette crèche ait souhaité chercher à préserver à la fois son statut privé, avec les avantages que cela comporte en particulier l'indépendance que cela lui offrait, et les avantages que lui procurait le statut un peu semi-public qui était le sien puisqu'elle voyait son déficit couvert par la collectivité. La solution de la communalisation qui lui était proposée lui permettait pratiquement de conserver les avantages financiers, mais pas l'indépendance. C'est de bonne guerre qu'elle ait souhaité essayer de conserver l'un et l'autre.

Je ne vous cache pas, ce n'est pas allé sans mal et sans frottements entre l'administration et l'ancienne directrice. Par conséquent, reprocher aujourd'hui à l'administration de ne pas avoir encensé la directrice de cette crèche, c'est lui demander de faire preuve d'hypocrisie et cela je ne peux pas l'admettre.

Il est vrai que le rapport fait était un peu froidement du fait que La Barbouille joue un rôle essentiel dans le dispositif d'accueil de la petite enfance à Neuchâtel et cela non seulement en raison de sa situation mais aussi de sa capacité d'accueil et de son horaire d'exploitation qu'il n'est pas question de remettre en cause. J'observe que si ces spécificités, horaire d'accueil élargi, situation idéale au centre-ville, grande capacité d'accueil, nous les devons à l'initiative privée d'une

personne, je constate tout de même que cette personne a bénéficié tout au long de ces années, de larges subventions, plus larges au demeurant que les autres crèches privées. On nous reproche également un adjectif, le qualificatif de "pléthorique" accolé à l'effectif du personnel. A nouveau, je peux comprendre la critique. Lorsque l'on parle d'enfants dans les crèches ou d'élèves dans les classes, un taux d'encadrement n'est jamais pléthorique car il n'y a rien qui soit trop beau lorsqu'il s'agit de s'occuper d'enfants. Mais, ne nous faites pas de procès d'intention. Le mot pléthorique, utilisé dans ce contexte, n'est pas là pour vous annoncer un changement de politique, il ne signifie pas que nous cherchons désormais à promouvoir un encadrement au rabais. Il signifie simplement que l'effectif, dans cette crèche, était trop élevé par rapport à une norme. Vous avez souhaité la connaître, je vous en donne lecture. La loi distingue des catégories d'âge. Pour les bébés de 0 à 12 mois, il s'agit d'une éducatrice pour 4 bébés; de 13 à 24 mois, une éducatrice pour 6 enfants; de 25 à 36 mois, une éducatrice pour 8 enfants et au-delà de 36 mois une éducatrice pour 10 enfants.

La meilleure preuve de notre volonté de maintenir la qualité de l'encadrement dans les crèches publiques c'est que nous avons un taux de 100 % de personnel qualifié alors que la réglementation cantonale en exige deux tiers pour le versement de subventions.

Je disais qu'il a fallu éviter l'écueil d'encenser par trop la directrice. Il a fallu éviter l'écueil inverse qui aurait consisté à noircir le tableau pour que le fruit tombe mûr dans l'escarcelle de la Ville. Nous avons tenté d'éviter de tomber dans ce travers et de mettre la tête de la directrice sous l'eau. Nous savons en effet que sa situation actuelle est difficile, qu'elle doit faire le deuil de quelque chose qu'elle a construit patiemment au cours de ces 25 dernières années et nous sommes conscient que, comme tout processus de deuil, c'est long, difficile. Nous savons, car nous avons eu des contacts avec elle et nous continuons d'en avoir par l'intermédiaire de nos services, que ce processus ne se déroule pas au mieux et c'est la raison pour laquelle, ne vous en déplaise, nous avons tenté de donner une chance à cette personne, malgré les reproches que nous avions à lui faire. Sachez, car c'est peut-être cela que vous n'avez pas compris et qui vous étonne, que cette personne, au moment de la reprise de la crèche, se trouvait en formation en emploi et que si nous nous étions séparés d'elle avec effet immédiat, elle perdait non seulement sa crèche, non seulement son emploi, mais elle perdait également le bénéfice de la formation qu'elle avait entamée. Pour terminer cette formation, elle devait encore rester six mois en emploi et nous avons estimé qu'il était

normal, de la part d'une collectivité publique, d'avoir des égards pour cette situation, d'aider cette personne, malgré les reproches que nous avions à lui faire, à rebondir en terminant sa formation, en obtenant le diplôme qui la couronne, qu'elle a obtenu d'ailleurs et nous l'en félicitons. C'était ainsi lui donner les meilleures chances de pouvoir se reconstruire ailleurs, dans une autre institution.

Existe-t-il d'autres institutions d'accueil dans cette ville et qui se trouvent dans la même situation que La Barbouille et que la Ville s'apprêterait à reprendre? A notre connaissance, non, ce n'est pas le cas.

L'économie annoncée est-elle effective? Comme toute estimation, elle est à prendre avec une certaine prudence, mais j'observe et cela ne vous aura pas échappé, qu'au printemps, lorsque nous avons saisi la Commission financière, nous parlions d'une économie de 100'000 francs. Depuis le temps s'est écoulé, il nous a permis d'affiner les choses. Nous avons tout de même quelques mois de recul et c'est aujourd'hui un chiffre de 200'000 francs que nous pouvons articuler et il va de soi que, plus on s'approche de la fin de l'année, plus cette estimation a des chances de se révéler exacte.

Depuis quand investit-on dans La Barbouille? Depuis 1992 au moins. Je ne sais pas quelle était la base. Cela devait être une décision discrétionnaire du Directeur des services sociaux de l'époque. Depuis 1997, la base je la connais, même si elle est à peu près aussi fragile qu'une décision discrétionnaire, puisque c'était une convention entre la directrice de la crèche et la Ville, convention qui n'a jamais été signée par la directrice. Malgré cette absence de signature, la Ville, on peut l'en blâmer aujourd'hui, a versé un montant, de 1997 à 2001, de l'ordre de 5 millions de francs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne reprenons aujourd'hui que les actifs et pas les passifs et c'est la raison pour laquelle nous reprenons ces actifs sans indemnité. Nous avons considéré que, compte tenu de l'argent investi dans cette institution pendant tant d'années, tout le matériel qui s'y trouve est soit amorti, soit tellement largement payé par les contribuables de cette ville qu'il aurait été indécent de verser encore une indemnité au moment de la reprise.

Depuis 2002, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la loi, nous aurions dû verser, conformément à la loi, les subventions légales, mais il faut savoir que la crèche de La Barbouille n'a été reconnue qu'au début de l'année 2003 et cela avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, date de l'entrée en vigueur de la loi. C'est donc seulement au début de 2003, et

dans l'intervalle nous avons continué à couvrir le déficit, que les négociations ont commencé avec la directrice pour sortir de cette situation qu'il faut bien qualifier de situation de non droit. Ces discussions ont échoué une première fois en 2003 et une seconde fois en 2004. C'est à la suite de ces deux échecs que nous avons appliqué à La Barbouille les normes qui sont en vigueur pour les autres crèches privées. Oui, en agissant ainsi, nous avons précipité la chute de cette crèche qui ne vivait au-dessus de ses moyens que grâce à la couverture du déficit par la Ville. Il faut toutefois garder à l'esprit que, depuis 2002, date à laquelle elle a demandé sa reconnaissance par le Canton, la directrice savait qu'elle devait respecter la loi. En lui proposant la communalisation, nous lui offrions une situation plus favorable que la loi, mais certes moins confortable que la situation antérieure, celle de cette convention non signée.

Le poste de la nouvelle directrice n'a pas été mis au concours, nous n'allons pas mentir sur ce point. Comme cela a été relevé, il ne l'a pas été en application du statut du personnel, l'article 7 qui prévoit certes, en règle générale, que les postes vacants ou nouvellement créés au sein de l'administration font l'objet d'une mise au concours, mais il prévoit exceptionnellement "qu'une nomination peut intervenir sous la forme d'un appel adressé à une personne appartenant déjà à l'administration ou étrangère à celle-ci". Nous avons utilisé cette procédure exceptionnelle, mais je vous rassure tout de suite, nous ne le faisons qu'à titre exceptionnel. En principe, tous les postes, au sein de l'administration, sont officiellement mis au concours par voie d'annonces. En l'occurrence, si vous voulez nous en faire le reproche, je l'accepte et je l'assume, nous pensons avoir eu sous la main la personne idoine pour remplacer la directrice de La Barbouille. Il faut savoir en effet, mais je peux comprendre la critique que je sens poindre, que notre déléguée à la petite enfance a d'abord une connaissance par sa position de directrice de crèche et de responsable de la petite enfance en ville et d'enseignante dans l'établissement qui forme les futures directrices de crèche. Elle a un poste d'observation privilégié et elle a pu avoir ainsi connaissance d'une personne qui faisait tellement bien l'affaire qu'elle n'a pas voulu aller chercher plus loin. Je conçois que l'on peut critiquer cette manière, que l'on peut soupçonner du copinage. J'ai la conviction qu'il n'en est rien. D'ailleurs cette personne ne travaillait pas dans une crèche auparavant. On ne peut donc pas penser qu'il y ait eu volonté de protéger une collègue ou quoi que ce soit. Simplement nous avions, sous la main, une personne qui avait l'expérience, la carrure et l'âge idéal pour reprendre les rênes d'une institution qui allait un peu à la dérive.

C'est la raison pour laquelle nous avons procédé de la sorte. Même si ce n'était pas la raison, j'ajouterais, a posteriori, mais c'est toujours plus facile à dire après, que cette manière de faire a au moins eu un mérite, c'est de ne pas remuer le couteau dans la plaie, de faire paraître une annonce annonçant que nous recherchions une nouvelle directrice pour La Barbouille et mettre une fois encore la directrice sortante face à ce deuil difficile à faire. J'ajoute pour être complet que lorsque nous procéderons par voie d'appel, nous ne procéderons pas, comme le fait l'Etat, d'une manière que je qualifierai d'hypocrite, en mettant tout de même au concours avec une petite mention qui précise que le poste sera probablement repourvu par voie d'appel.

A propos de suites pénales, à notre connaissance il n'y en a pas eu. Du point de vue administratif il y a des suites en ce sens que l'ancienne directrice, pour ce qu'elle doit à la Ville, va être poursuivie selon les voies habituelles. Elle doit en particulier un certain montant à titre d'arriérés de loyer, une partie a pu être compensée avec des montants dus à la Ville, le solde fera l'objet de poursuites.

J'aimerais en conclusion insister encore sur un point à l'intention du groupe popvertssol. Dans cette affaire, le Conseil communal a la conviction d'avoir agi au plus près des intérêts des enfants et de leurs parents d'une part, du personnel et des intérêts financiers de la commune. Nous n'avons qu'un regret, c'est que la directrice n'ait pas pu adhérer à ce projet de communalisation l'automne dernier, à un moment où il était encore envisageable qu'elle reste la directrice de l'institution qu'elle avait patiemment contribué à construire au cours de ces 25 dernières années.

Mme Béatrice Bois ajoute :

- Il reste la question concernant le projet abandonné sur le site de Monruz, mais je pense avoir compris en lisant la réponse à l'interpellation, cela doit faire partie de la mesure du gel du plan d'équipement imposé par l'Etat.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, répond :

- Comme vous l'avez vu dans la réponse à l'interpellation sur la petite enfance, l'Etat avait, dans une première version de son plan d'équipement, réservé 60 places, plus 5 pour une autre crèche inter-entreprises, pour ce projet à Monruz. Actuellement, je ne sais plus trop

sur quel pied danser car, vous l'avez lu comme moi dans la presse, l'Etat remet en question ce qui n'était encore qu'un plan d'équipement provisoire. Je comprends ce blocage comme signifiant un blocage en l'état 2005. Par conséquent, je comprends que nous avons un blanc seing pour continuer d'agir auprès des entreprises pour essayer de les convaincre de créer ces 60 places inter-entreprises. Vous avez également demandé où en sont ces démarches. Pour l'instant, elles ne sont pas tout à fait au point mort. Nous avons travaillé sur ce dossier pendant de longs mois. Malheureusement, les entreprises n'ont pas pu aller tout à fait aussi loin que nous l'aurions souhaité dans la prise en charge des frais de cette crèche. Les entreprises souhaitaient, et c'était inacceptable pour le Conseil communal, que cette crèche soit financée avec une sorte de mise de départ des entreprises, mais qu'elle soit ensuite purement communale, à la seule charge des pouvoirs publics. Cela, le Conseil communal n'est pas prêt à l'admettre car nous n'avons tout simplement pas les moyens en ce moment de nous offrir une crèche publique supplémentaire. Nous allons reprendre notre bâton de pèlerin, continuer d'œuvrer auprès des entreprises pour les convaincre de faire un pas supplémentaire. Idéalement, nous appelons de nos vœux le fait que les entreprises dans ce canton prennent conscience de leur responsabilité et créent des crèches à leur charge car, finalement, si les parents peuvent travailler grâce au fait qu'ils peuvent placer leurs enfants, cela ne profite pas seulement aux parents, cela profite essentiellement tout de même aux entreprises. Nous pensons qu'il serait parfaitement cohérent que les entreprises créent des crèches d'entreprise. Nous oeuvrons dans ce sens et vraisemblablement qu'un jour nous nous acheminerons vers un compromis entre crèche purement publique avec un coup de pouce du privé ou crèche purement privée comme nous le souhaiterions. Peut-être pourrons-nous trouver, dans le courant de l'an prochain, un compromis.

M. Marc-André Bugnon souligne :

- Je sais que mon combat est perdu d'avance, mais ce qui me gêne terriblement c'est cette façon de procéder. Le rapport du Conseil communal précise : "Il ne nous a pas échappé que, conformément..., c'est au Conseil général de décider de la création de nouveaux emplois". Quand le Conseil communal est venu à la Commission financière, on nous a demandé notre avis. Nous avons dit que nous ne voulions pas car c'était illégal. Pourquoi le Conseil communal n'est pas venu directement présenter cela au Conseil général? Il ne faut pas nous dire qu'on est venu, que nous étions au courant, etc. Cette façon de procéder

est illégale. La personne qui a fait ce rapport a utilisé de la langue de bois. On aurait pu mettre que le Conseil communal ne souhaitait pas présenter le rapport au Conseil général.

Mme Patricia de Pury remarque :

- La réponse du Conseil communal relativement à la manière de repourvoir le poste de directrice de la crèche de La Barbouille suscite chez moi une nouvelle question. A ma connaissance, la directrice des Bercles a démissionné pour le 31 décembre 2005. Je n'ai vu, à ce jour, aucune offre d'emploi dans la presse. Le Conseil communal vient de nous expliquer qu'il s'était agi, dans l'affaire de La Barbouille, d'une mesure exceptionnelle aussi il m'intéresse de savoir quand le poste sera mis au concours.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, déclare :

- Rassurez-vous, Madame, chat échaudé craint l'eau froide. Le poste de directrice des Bercles sera bel et bien mis au concours. Je vous rappelle qu'il y a des procédures à respecter avant de remplacer des postes devenus vacants. Nous devons en l'occurrence admettre, au sein du Conseil communal, une dérogation au principe du délai de carence et cela vous montre que le Conseil communal est ferme sur les principes, mais il sait parfois être souple quand c'est nécessaire. Le Conseil communal a admis qu'il fallait faire une exception au principe du délai de carence, mais pas d'exception au principe de la mise au concours.

Je profite pour corriger une petite imprécision, la directrice des Bercles n'a pas démissionné. La directrice des Bercles était, pour la moitié de son temps, directrice des Bercles, pour l'autre, notre déléguée à la petite enfance. Dans le cadre de la restructuration en cours, elle va occuper un poste, dès le début de l'an prochain, qui chapeautera tout l'accueil de la petite enfance, les crèches, les structures parascalaires et les mamans de jour. Par conséquent elle sera aspirée vers le haut et son poste de directrice sera mis au concours et le poste de déléguée à la petite enfance, par définition, ne sera pas repourvu.

J'en viens à l'indignation du groupe udc. Je ne comprends pas cet acharnement. Il me semble avoir répondu tout à l'heure. Nous sommes conscient aujourd'hui, nous l'étions à l'époque et nous l'avons dit devant la Commission financière et si nous ne tenons pas de procès-verbaux de cette commission, je suis certain de l'avoir évoqué devant elle. Nous

avons eu au sein du Conseil communal la discussion de savoir si nous allions au Conseil général ou si nous nous contentions de passer en Commission financière. Nous avons tenu, en toute transparence, et répété devant la commission, le raisonnement suivant : il y avait au budget un montant d'environ 1 million de francs sous le poste "accueil de la petite enfance" au titre de La Barbouille. Il était simplement question désormais de dépenser un peu moins que ce million de francs, non plus sous la rubrique "accueil de la petite enfance", mais sous une rubrique "personnel, biens services et marchandises" pour La Barbouille. Nous nous sommes ouvertement expliqués à ce sujet devant la Commission financière en lui demandant si elle admettait cette manière, certes illégale, mais entre gens qui sont tous d'accord, on peut procéder de cette manière puisque personne ne s'en offusque. Nous nous sommes même renseignés auprès du Service des communes qui n'y voyait rien à redire. La Commission financière nous a suivi et ensuite de nouvelles discussions ont eu lieu. Nous avons vu cela sous un autre jour. Nous respectons tout à fait cette manière de voir, raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui devant vous. Il n'y a en cela rien de répréhensible.

Mme Amélie Blohm Gueissaz précise :

- Je repose la question de savoir à quel moment les parents ont été informés et à quel moment ils ont été tenus au courant pour éventuellement trouver une autre solution?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, ajoute :

- Je me demandais jusqu'à ce soir pourquoi nous appelions cela une séance de relevée. Maintenant je le sais! Mais j'en suis le premier responsable puisque je n'ai pas répondu tout de suite à toutes les questions. Les parents n'ont pas été tenus au courant. J'imagine qu'ils avaient vent de quelque chose, mais nous ne les avons pas tenus au courant des démarches en cours en vue de la communalisation de La Barbouille avant que cette opération soit effective. Cela me paraît normal. Peut-être cela a pu avoir un effet déstabilisant, mais rendez-vous compte, en tant que libéraux, voir une collectivité publique dire à des parents qu'elle est en train de communaliser la crèche de La Barbouille, trouvez d'autres solutions pour vos enfants ou accordez-nous votre confiance, je ne sais pas comment vous auriez pris la chose. Nous avons pris la précaution de ne rien dire avant que l'opération soit terminée.

Mme Maria Angela Guyot intervient :

- Une dernière remarque. A entendre le Conseil communal s'exprimer sur ce projet, j'ai l'impression de relire les textes de César lorsqu'il parlait du juge en plein forum où le juge disait le droit. Les élus au Conseil communal, comme ceux du Conseil général, ne sont pas au-dessus des lois et cette remarque est d'autant plus importante lorsque l'on sait que la majorité des élus au Conseil communal est de formation juridique. La question n'est pas s'il faut sauver ou non La Barbouille, la question est jusqu'où allez-vous prendre des décisions à l'encontre de la loi, quelle sera la limite que vous allez mettre à ce genre de procédés et finalement qui empêchera des citoyens privés en phase de faillite de venir vous demander de l'aide. Il y a des lois et vous avez été élus pour les respecter et nous dénonçons ce procédé.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 27 voix contre 4**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix contre 4

**Arrêté
concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la Crèche de
« La Barbouille »
(Du 24 octobre 2005)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à reprendre les actifs de la crèche de « La Barbouille », dont l'exploitation est à charge depuis le 1^{er} avril 2005 de la Direction des services sociaux.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 2005.

Neuchâtel, le 24 octobre 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le vice-président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Interpellation du groupe popvertssol, par M. Nicolas de Pury, intitulée "politique de la petite enfance : qu'en est-il"

(Déposée le 3 septembre 2004)

Cette interpellation fait l'objet d'une réponse écrite du Conseil communal du 29 août 2005, qui se présente comme suit :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En date du 3 septembre 2004, le groupe PopEcoSol, par Monsieur Nicolas de Pury et consorts, déposait l'interpellation intitulée « politique de la petite enfance : qu'en est-il ? », dont la teneur est la suivante :

« La loi cantonale sur la petite enfance, appuyée au vote par une large majorité de la population, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Entre autres, cette loi prévoit l'élaboration d'une «planification» en vue du développement des structures d'accueil de la petite enfance au niveau cantonal.

En 2002, la Confédération a voté un crédit visant à inciter les privés à ouvrir des crèches, par la prise en charge des coûts de transformation des locaux; cette mesure est encore valable pour 2005, après quoi elle échoit.¹

Concernant la ville de Neuchâtel, quelque 462 places disponibles sont actuellement répertoriées sur le territoire. Cependant, si vous écoutez les directrices de crèches et la population, vous comprenez rapidement que la demande est de loin supérieure. Tous les politiciens, déléguées et chefs de service l'admettent d'ailleurs également.

On sait aussi que plusieurs crèches privées de Neuchâtel ont dernièrement mis la clé sous le paillasson, une perte de 40 places environ depuis janvier 2004. Mais il s'y trouve aussi plusieurs crèches

¹ Ce qui nous donne, entre les premières démarches administratives pour l'obtention de la reconnaissance des autorités cantonales et l'ouverture des soumissions de projets à l'OFAS, un délai très court pour mettre sur pied un projet d'agrandissement d'une crèche!

qui, depuis le début de l'année, se sont vues refuser toute augmentation de leur capacité d'accueil.

Les décisions de refus (prises par le canton, sur préavis de la commune) sont motivées de diverses manières, notamment sur la base d'une décision des responsables de la planification cantonale, prise inopinément, sans avertir les directrices de crèches, selon laquelle le nombre de places admises à Neuchâtel est «gelé» au 31.12.2003.²

Cette politique laisse perplexe dans le contexte actuel, et donne dans l'ensemble une fâcheuse impression de confusion: des décisions prises à l'encontre de toute logique pratique et en l'absence de consultation des milieux concernés. Cela semble relever de la bête application administrative avec un manque de connaissance de la réalité du terrain. L'absence de soutien n'est pas digne d'un service public, d'autant plus que certains avis et décisions sont contredites par d'autres instances.

On constate aussi dans ce cadre une fracture entre les crèches publiques, la politique cantonale et communale et les crèches privées³. Des conditions propres à démotiver les plus engagées.

La dernière fois que nous avons parlé de la petite enfance au Conseil général, c'était à propos des centres de vie. Un groupe de citoyens y avait déposé une pétition munie de plusieurs centaines de signatures, qui exprimait également des attentes importantes en matière de structure d'accueil.

Cette décision de gel tombe de manière extraordinairement inopportunne. On nous dit : il faut développer les crèches en périphérie. D'accord, mais la demande en ville de Neuchâtel pourrait absorber aisément une trentaine de places supplémentaires (puisque en moyenne, les demandes portent chacune sur une dizaine de place). Et ce, même si une crèche s'ouvrirait à Peseux ou à Hauterive. On nous parle aussi de finances, et de budget serré; cet argument montre une méconnaissance des mécanismes de financement, puisque les subventions portent sur le nombre d'enfants présents, et non pas sur le nombre de places dans la crèche. Si des parents de Neuchâtel choisissent, en désespoir de cause, de placer leurs enfants dans une crèche d'une autre commune, la ville paiera également pour ces enfants.

² Pour le détail, cette dite décision a été communiquée par la délégueée à la petite enfance pour la première fois début juin 2004 dans un courrier adressé à une crèche, puis officiellement par l'OPE à mi-juillet 2004, ce qui signifie un effet rétroactif inadmissible. Faut-il profiter de l'occasion pour faire part une fois de plus de notre mécontentement à l'égard du cumul des fonctions de la délégueée communale à la petite enfance, qui est par ailleurs directrice d'une crèche publique et secrétaire de l'ANDIPE.

³ Sur décision de notre Autorité, les crèches publiques de la ville fonctionnent avec un budget de Fr. 120.- par enfant, contre Fr. 80.- pour les crèches privées.

Nous reconnaissons les efforts fournis par le Conseil communal en matière de structure d'accueil. Nous avons toutefois de la peine à comprendre la politique pratiquée. Nous estimons qu'il est important de poursuivre les efforts fournis, qui plus s'ils sont aussi en accord avec les efforts du canton et de la Confédération.

Nous aimerions donc connaître plus en détail la position du Conseil communal dans ce dossier, notamment

- *le Conseil communal a-t-il été mis au courant de la décision de geler le nombre de places de crèche en ville de Neuchâtel?*
- *le Conseil communal peut-il nous dire qui a pris la décision de geler le nombre de places, comment cette décision a été prise, sur quelle base et avec quels arguments?*
- *le Conseil communal a-t-il soutenu cette décision?*
- *comment le Conseil communal motive-t-il sa position?*
- *quelles sont les modalités de collaboration avec les autorités cantonales, notamment l'OPE, le SMT, l'OFAS, et autres instances impliquées, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification cantonale?*
- *dans la mesure où le système mis en place vise à une cohabitation entre le secteur privé et le secteur public, n'est-il pas nécessaire d'associer toutes les personnes concernées à sa mise en place?*
- *le Conseil communal peut-il nous dire à quoi en est la planification cantonale, notamment quant à la ville et plus largement aux communes du Littoral?*

L'urgence est demandée ».

Dans la mesure où l'interpellateur a considéré ce texte comme valant développement écrit, la présente réponse intervient en application de l'article 38 du Règlement général de la Commune, du 17 mai 1972.

Discussion

Préambule

Au-delà des questions précises posées, les interpellateurs soulèvent de multiples aspects liés aux enjeux actuels et futurs qui entourent l'accueil extra-familial d'enfants de 0 à 12 ans. Fort de ce constat, nous n'avons pas souhaité limiter nos réponses aux seuls aspects qui relèvent d'une politique définie avec l'Etat, pour les exercices 2004 à 2006, mais

informer le Conseil général sur les réformes profondes en cours dans ce secteur et des perspectives, à moyen et long termes, qu'elles ouvrent.

Contexte général

Notre canton s'est doté, à compter du 1^{er} janvier 2002, d'une première législation en matière d'accueil de la petite enfance, appuyée par une très large majorité du Corps électoral au mois de juin 2001. Cette dernière vise notamment :

- *la création de places d'accueil extra-familial de qualité, dont le nombre devait être « en proportion avec la demande » ;*
- *la répartition équitable des places d'accueil sur le territoire cantonal, définie et contrôlée dans le temps au moyen d'un plan d'équipement cantonal. Concrètement, l'Etat de Neuchâtel a mandaté en 2002 la Haute Ecole de Gestion pour réaliser cet outil de planification. Une vaste enquête a été menée entre fin 2002 et début 2003 par l'ensemble des communes neuchâteloises pour connaître l'état des besoins des familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans. Notre planification actuelle, pour les années 2002 à 2006, repose donc sur une analyse socio-économique très fine menée par la HEG. Les conclusions de son étude se limitent cependant à l'accueil collectif de jour de type « crèche » et à l'Accueil familial de jour (anciennement Association cantonale des mamans de jour), à mesure où l'accueil parascolaire n'est pas encore formellement intégré au catalogue de prestations défini par la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance ;*
- *une amélioration significative des compétences professionnelles du personnel des institutions, matérialisée d'abord par la mise sur pied d'une formation passerelle pour le personnel éducatif non-formé, disposant d'une longue pratique professionnelle dans ce secteur puis, par la formation de directeur-trice de crèche, qui suppose l'acquisition préalable d'une formation supérieure socio-éducative reconnue par l'Autorité de surveillance des lieux d'accueil.*

Equipement communal

Fruit du travail scientifique évoqué précédemment, d'une écoute permanente de la population et d'une analyse politique régulière de la part du Conseil d'Etat et de notre Conseil, le plan d'équipement de notre ville, pour les années 2004 – 2006, a été arrêté par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles début 2004, avec effet au 31 décembre 2003.

Les tableaux ci-après résument cette planification par domaine d'activités et dressent l'état des places au 1^{er} août 2005 :

Nombre maximal de places subventionnées, par année, selon la planification cantonale pour la période de 2004-2006			
Types de prestations	2004	2005	2006
Accueil collectif de jour (crèches)	335	395	395
Accueil parascolaire	0	100	180
Accueil familial de jour (anc. Ass. des Mamans de jour)	35	35	35
Etat des places offertes au 1 ^{er} août 2005 et des projets à réaliser à Neuchâtel, pour la période de 2004-2006			
Types de prestations	Nombre de places subventionnées		
	2004	2005	2006
		Nombre de places non subventionnées	
		2004	2005

<u>Accueil collectif de jour (crèches)</u>						
Les Acacias	21	21	21			
Les Bercles	50	50	50			
Les P'tits Futés	40	40	40			
Centre-Ville (ex. <i>La Barbouille</i>)	60	60	60	25	35	35
La Bellanie				70	70	70
Les Enfants du monde						
Au Pt'it Soleil	26	26	26			
Ibanda	28	28	28		10	10
Les Nanous	20	20	20			
La Boutique (ex. <i>Les Noisettes</i>)	21	21	21			
Kid's Care	23	23	23			
Des Hôpitaux				45	45	60
Vanille Fraise	20	20	20			
Les Tournesols	20	20	20			
Total	329	329	329	140	160	175
Projets adoptés avant le "gel" au 31.12.2003		65	65			
<u>Accueil parascolaire</u>						
CVE Le Domino			35	25	35	
CVE Le Serpentin			45	35	45	
CVE Le Carambole			45	42	45	
CVE Le Cerf-Volant			25	25	25	
CVE Le Mikado			18	18	18	
CVE La Chaumière			fermé	12	fermé	
Total			168	157	168	
<u>Accueil familial de jour (ex. Mamans de jour)</u>			35	35	35	

Evolution des charges en lien avec l'accueil de l'enfance (0-12ans)
pour la période 2000 – 2005

	C2000		C2001		C2002		C2003		C2004		B2005	
	Crèches VDN	Crèches privées	Crèches VDN	Crèches privées	Crèches VDN	Crèches privées*	Crèches VDN	Crèches privées*	Crèches VDN	Crèches privées*	Crèches VDN	Crèches privées*
Nbre places	90	65	90	88	95	88	111	172	111	218	111	218
Charges	1'790'121	936'366	2'000'102	1'434'204	2'118'157	1'485'100	2'262'300	2'314'313	2'324'476	2'371'337	2'415'500	2'530'000
Revenus	-702'238		-654'403		-1'081'928	-8'092	-1'279'768	-233'419	-1'322'686	-388'149	-1'346'900	-390'000
Excédent	1'087'883	936'366	1'345'699	1'434'204	1'036'228	1'477'008	982'533	2'080'894	1'001'790	1'983'188	1'068'600	2'140'000
Total charges	2'024'249		2'779'903		2'513'236		3'063'426		2'984'978		3'208'600	

* Remarques : dès 2002, les charges relatives aux crèches privées regroupent les contributions financières à destination des institutions reconnues de Neuchâtel et celles sises dans une autre commune neuchâteloise qui accueillent des enfants domiciliés à Neuchâtel. La part relative aux enfants placés à l'extérieur représente actuellement Fr. 212'000, en augmentation régulière depuis trois ans.

	C2003	C2004	B2005
	Accueil parascolaire	Accueil parascolaire	Accueil parascolaire
Nbre places	147	157	168
Charges	1'609'334	1'754'733	1'881'700
Revenus	-213'770	-315'043	-353'000
Excédent	1'395'564	1'439'690	1'528'700

De 1997 à mi 2002, les prestations d'accueil parascolaire ont été développées au travers d'un programme d'emplois temporaires subventionnés par l'assurance chômage. La professionnalisation de ce secteur, à charge de la ville, a débuté en août 2002.

Séance du lundi 24 octobre 2005

A la lecture de ces chiffres, on constate qu'à l'exception du domaine de l'accueil parascolaire, notre collectivité répond déjà à ses obligations en matière d'offre aux familles pour les prestations de l'accueil extra-familial de jour d'enfants âgés de 0 à 12 ans. Si l'on ajoute le nombre important de places existantes non subventionnées, qui se rapporte notamment à la crèche des Hôpitaux, la Ville de Neuchâtel peut se targuer d'être attractive dans ce domaine, à l'adresse des familles qui y vivent ou simplement qui y travaillent. A cette offre étendue s'ajoutent également l'atelier d'éveil et de créativité « l'Imaginaire », l'atelier créatif « Le Chat Botté » et la halte-garderie « Le P'tit Sioux », qui jouent un rôle complémentaire aux modes de garde institutionnels particulièrement précieux. Ces trois entités reçoivent un soutien financier à hauteur de 48'000 francs par année au total.

Malgré les difficultés financières que nous traversons, à l'instar de la plupart des collectivités publiques neuchâteloises, nous poursuivons les efforts engagés dans ce secteur il y a plus de quinze ans maintenant, en adaptant le rythme de développement à notre réalité financière, d'une part, et aux efforts attendus des autres régions, sur le littoral en particulier, d'autre part. Pour se faire une idée du « retard » des autres communes, on peut consulter le plan d'équipement cantonal à l'adresse <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=marron&CatId=5307>.

A cet égard, l'enquête auprès des familles placantes a démontré deux comportements totalement opposés : celles qui privilégient le placement à raison du lieu de domicile, même si l'emploi est exercé à bonne distance et celles, au contraire, qui recherchent prioritairement une place à raison de leur lieu de travail.

Il est donc indispensable que les régions suburbaines développent à leur tour une offre adaptée pour les trois volets de prestations visés, afin que les centres d'agglomération ne supportent pas seuls des charges disproportionnées en regard de leur population résidente et des emplois importants qu'elles concentrent naturellement. C'est dire si notre Conseil soutient la décision du Conseil d'Etat de « geler » le nombre de places subventionnées à Neuchâtel à fin 2003, qui intégraient d'ores et déjà deux projets interentreprises importants, actuellement en cours d'élaboration. A ce sujet, nous menons une action constante pour sensibiliser les milieux économiques sur la nécessité de leur engagement, à nos côtés, pour relever les défis contemporains qui entourent l'accueil extra-familial.

Le plan d'équipement cantonal doit être le garant d'une répartition adaptée et efficace des ressources financières publiques mises au service des politiques familiale et de l'emploi. A cet égard, nous rappelons que si une région (Neuchâtel constitue une région pour elle-

Séance du lundi 24 octobre 2005

même) ne satisfait pas aux besoins d'équipement sur son territoire, tels que définis par la planification cantonale arrêtée jusqu'à fin 2006, l'Etat est en droit de créer les places d'accueil nécessaires et de refacturer intégralement leurs coûts à chaque commune de domicile des enfants placés dans l'institution créée.

Enfin, sur le plan de l'évolution de l'enfant, nous continuons à penser que le placement en crèche particulièrement, est préférable sur son lieu de domicile, au motif d'un meilleur développement de son réseau social avant la scolarité obligatoire.

Notions de « prix de référence » et de « prix coûtant »

Le premier projet de règlement d'exécution de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, issu des services étatiques compétents, a été refusé par le Conseil d'Etat en décembre 2001, en raison notamment des incidences financières immédiates qu'il impliquait pour une majorité de communes neuchâteloises non équipées en places d'accueil. La seconde mouture, élaborée cette fois avec la participation de l'Association des communes neuchâteloises, introduisait pour la première fois la notion de « prix de référence », fixé depuis 2002 à 80 francs par jour/place, sur la base d'un Arrêté du Département de l'éducation, de la culture et des sports (ex Département de l'instruction publique et des affaires culturelles). Cette nouvelle norme, que nous avons toujours combattue, correspond au compromis politique trouvé entre le Conseil d'Etat et les communes contestataires. Elle vise à fixer une limite financière par place/jour pour les institutions, d'une part, et la répartition du financement entre les familles et les communes de domicile, conformément au barème applicable, d'autre part.

Nous contestons cet « instrument » aujourd'hui encore, car il pénalise les institutions évoluant en milieu urbain, qui doivent faire face à des charges fixes beaucoup plus importantes, notamment en termes de loyers. Il pénalise également fortement les institutions qui emploient des spécialistes de longue date et qui, selon l'ordre ordinaire des choses, appliquent des salaires plus élevés que les institutions récemment créées. Enfin, cette norme n'est pas indexée à l'évolution de l'IPC, de sorte que certaines institutions aujourd'hui à peine viables économiquement pourraient disparaître purement et simplement dans les prochaines années.

La notion de « prix coûtant » correspond à la recherche du prix effectif d'une place d'accueil, directement dépendant de son taux de fréquentation, à répartir entre les familles, la commune et l'Etat, par l'intermédiaire de ses subventions à taux fixes. A notre connaissance, l'ensemble des collectivités publiques actives en Suisse romande adopte

Séance du lundi 24 octobre 2005

cet « outil de pilotage » financier, tant celui-ci est garant de transparence et fiabilité.

Pour les trois crèches communales des Acacias, des Bercles et de Serrières, le prix coûtant moyen d'une place se situait à 120 francs au moment de l'introduction de la loi cantonale en 2002. Grâce au large train de mesures d'optimisation mis en place depuis près de quatre ans, cette norme moyenne correspond aujourd'hui à 103 francs, et ce malgré l'évolution de la masse salariale. De ce montant, il y a lieu de déduire un montant de 20 francs au titre de subvention cantonale sur les traitements, de sorte que le « prix coûtant net » s'élève à 83 francs par place/jour. Ce léger dépassement par rapport au prix de référence évoqué précédemment est, dans les faits, financé par l'Etat, au travers du mandat spécifique qu'il confie à nos institutions en matière de formation de niveau tertiaire (éducateur-trice de l'enfance) et qui suppose une dotation en personnel hautement formé très importante.

Collaboration avec nos partenaires

Sur le plan de l'Etat, l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance incombe à l'Office de la petite enfance pour tout ce qui a trait à l'équipement et au financement du dispositif neuchâtelois et à l'Office de la surveillance des lieux d'accueil, chargé d'appliquer l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, pour ce qui concerne la pédagogie développée, la sécurité au sens large et la qualification du personnel éducatif.

Les rapports avec ces deux instances sont permanents et généralement très profitables puisqu'elles s'appuient largement sur l'expérience importante que nous possédons dans ce domaine. La création, début 2002, d'une fonction de déléguée à la petite enfance a largement contribué à asseoir une collaboration solide entre les services communaux et cantonaux en charge de ces questions.

Les rapports développés avec l'OFAS, chargé de l'application de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont également positifs. Ainsi, l'élargissement des heures d'ouverture des centres de vie pour écoliers a systématiquement été introduit, dès le 1^{er} janvier 2004, avec l'appui financier de la Confédération. Plusieurs projets privés de création ou d'augmentation de places d'accueil bénéficient également de cette aide financière dite « d'impulsion ».

Dans tous les cas, l'Office du travail, en charge de la gestion financière de l'accueil extra-familial et la déléguée à la petite enfance ont apporté un appui important à ces institutions dans la réalisation de leurs projets, notamment face aux exigences budgétaires importantes que posent l'OFAS en la matière.

Séance du lundi 24 octobre 2005

Enfin, nous nous réjouissons de la création de l'Association neuchâteloise des directeurs-trices d'institutions de la petite enfance (ANDIPE) qui, en tant qu'association professionnelle reconnue, est un partenaire essentiel au développement harmonieux dans ce secteur d'activités. Nous sommes d'ailleurs au rang de ceux qui appellent de leurs vœux la création prochaine d'une convention collective de travail, qui permettra de supprimer les abus manifestes sur le plan salarial constatés dans certaines institutions privées, heureusement très minoritaires.

A mesure où cette association rassemble des acteurs privés et publics, elle constitue sans doute une plate-forme d'échanges très profitable pour les responsables d'institutions. Nous sommes particulièrement satisfaits que deux de nos cadres exercent une fonction dirigeante au sein du comité cantonal, démontrant par là un engagement personnel et remarquable au service de la communauté neuchâteloise. Leurs appréciations nous permettent aussi de tenir compte dans les décisions politiques que nous sommes très régulièrement appelés à prendre dans ce dossier sensible ces dernières années, de certains aspects qui touchent à la gestion privée, d'une part, et aux efforts que certaines régions devront encore mener en vue de leur équipement, d'autre part.

Perspectives

Les familles neuchâteloises qui ont des enfants âgés de 0 à 12 ans seront sollicitées par le biais d'une enquête générale menée par les communes pour préciser l'état actuel de leurs besoins pour les trois formules d'accueil. C'est à nouveau à la HEG que sera confiée l'analyse des résultats de cette nouvelle enquête élargie, qui permettra aux collectivités publiques de définir le second plan d'équipement applicable dès 2007 ou 2008.

En matière d'offre parascolaire, nous devrons déployer des efforts supplémentaires dès l'année 2006 afin de satisfaire aux exigences de l'actuel plan d'équipement cantonal. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à subventionner la totalité des places selon le modèle actuellement applicable aux crèches. Nous osons espérer que, malgré sa situation financière, l'Etat tiendra ses promesses et ne contredira pas la récente décision du Grand Conseil d'harmoniser les horaires scolaires et de généraliser les structures d'accueil parascolaires sur le modèle mis en place en Ville de Neuchâtel. Comme annoncé en 2003 dans notre rapport d'information en la matière, notre effort portera en premier lieu sur un élargissement des horaires des centres de vie pour écoliers ouverts uniquement en matinée. Quant à une éventuelle ouverture pendant la période des vacances scolaires, notre situation financière ne nous permet guère de l'envisager, si ce n'est sous la forme de prestations spécifiques en complément et en coordination avec l'ensemble de l'offre publique et privée existante.

Le règlement d'application de la Loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance est actuellement en profonde révision. Nous y sommes étroitement associés. Si le Conseil d'Etat confirme ses récentes intentions, les communes disposeront demain de prérogatives étendues, qui leur permettront notamment de mieux interagir sur l'offre la mieux adaptée à chaque situation.

Récemment, l'Etat a décidé de revoir son organisation : l'Office de la petite enfance a été supprimé au 1^{er} juin 2005 et ses tâches transférées à l'Office de la surveillance des lieux d'accueil, qui s'appelle désormais l'Office de l'accueil extra-familial. L'ensemble des questions touchant ce secteur sont dorénavant regroupées au sein du seul Département de la santé et des affaires sociales.

De notre côté, nous travaillons également à une réorganisation des services en charge des questions liées à l'accueil extra-familial et, plus généralement, à la jeunesse : à l'instar du canton, nous allons regrouper au sein d'une même entité les trois domaines de l'accueil de la petite enfance, de l'accueil parascolaire et des parents de jour. La responsabilité de cette nouvelle entité sera confiée à l'actuelle déléguee

Séance du lundi 24 octobre 2005

à la petite enfance, qui, dès lors, ne pourra plus simultanément assumer la direction de l'une de nos crèches communales. Compte tenu des retombées du désenchevêtrement dans le domaine de l'Instruction publique, nous envisageons par ailleurs d'intégrer ce nouveau secteur de l'accueil extra-familial à une nouvelle section en charge de toutes les questions liées à la jeunesse ainsi qu'à l'intégration.

Neuchâtel, le 29 août 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,	Le chancelier,
Antoine Grandjean	Rémy Voirol

Mme Doris Angst, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous demandons l'ouverture de la discussion.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que cette proposition n'est pas combattue. Il poursuit :

- J'en prends acte. Comme je souhaite participer à la discussion, je demande donc à M. Philippe Loup, deuxième vice-président, de prendre la direction des débats, le temps de la discussion.

M. Nicolas de Pury, redevenu, l'espace d'un instant, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- La réponse écrite du Conseil communal est enfin arrivée après 12 mois de gestation, alors que, réglementairement 60 jours devraient suffire, ceci étant un maximum réglementaire. Alors, quand on lit, en page 11 du rapport, que des cadres de l'administration se remercient entre eux, se passent une pommade mutuelle alors que cette réponse écrite nous parvient après des mois de retard, notre groupe ne peut pas accepter une telle chose. Nous soulevons le problème, non pas des compétences, mais de certaines attitudes. L'attitude du Conseil communal et l'attitude de certains cadres de notre administration. Nous sommes bien conscients que la réponse est conséquente, que la problématique est complexe, mais nous ne pourrons jamais nous satisfaire d'une réponse écrite après une année. Il y a deux ou trois éléments sur lesquels nous attendons avec impatience la réponse du Conseil communal, concernant toute la réorganisation, sur le plan

Séance du lundi 24 octobre 2005

communal des services compétents et également des services de l'Etat. Au vu du rapport écrit, il y a déjà eu des changements depuis lors.

Nous regrettons cependant que le Conseil communal ait soutenu le gel du nombre de places subventionnées fait par le Conseil d'Etat. Il y a un besoin réel qui est avéré. Il est important que le Conseil communal ait une volonté de rester proactif. Le gel du nombre de places, c'est aussi un peu le gel de la réflexion. Nous soulevons également la notion de prix de référence par rapport au prix coûtant. Nous ne pouvons l'accepter et le Conseil communal ne l'accepte pas non plus, ces 80 francs par jour que le Canton a imposés. Il est difficile qu'un enfant vaille, d'un côté 80 francs par jour et 103 francs de l'autre, en fonction du niveau de formation choisi. De même, la notion de "crèche publique" et de "crèche privée" commence à devenir ténue au vu des volumes des subventions que toutes reçoivent. Alors quel avenir? C'est là que nous aimerions aussi pouvoir en débattre. Il faudra améliorer les ressources financières et ce sera sous forme de l'impôt. Il faudra améliorer la participation sous forme d'allocations des entreprises, employeurs, employés. C'est un grand débat et nous aimerions entendre quelques pistes, que le Conseil communal nous dise que c'est bien dans cette voie qu'il ira.

Mme Béatrice Bois, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Sans reprendre point par point les interrogations soulevées dans l'interpellation, nous les avons partiellement abordées dans le rapport sur La Barbouille et le Conseil communal y a répondu. Le groupe socialiste se déclare satisfait des réponses que le Conseil communal a apporté, tout en reconnaissant qu'il y a pénurie de places et délais d'inscription trop longs dans les crèches communales, nous approuvons d'avoir entrepris une réflexion globale en matière d'accueil de la petite enfance et de l'accueil extra ou parascolaires. Nous pensons également qu'il est primordial de sensibiliser, voire responsabiliser les milieux économiques de mettre sur pied des structures d'accueil extra-familiales, comme ce fut le cas dans les années soixante. En ce qui concerne la notion problématique du prix coûtant ou prix de référence, nous nous permettrons d'y revenir éventuellement lors de la discussion du budget 2006. Quant aux questions ayant trait à la loi ou au règlement d'application sur les structures d'accueil, nous le répétons, le débat devrait avoir lieu au niveau cantonal.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

Séance du lundi 24 octobre 2005

- En juin 2001, le peuple neuchâtelois avait accepté un projet du Grand Conseil relatif à la loi cantonale encourageant la création de places d'accueil extra-familiales. On sait qu'une motion, sauf erreur, a été déposée au Grand Conseil pour revoir les disfonctionnements de l'application de cette loi. On sait également, et nous l'admettons, que la vie d'aujourd'hui nous met en face de parents qui doivent placer leurs enfants pour aller travailler et que les demandes sont toujours croissantes et les places répondent de moins en moins à cette attente. En 2002, il y avait 634 places subventionnées, en 2003, 881, en 2004, 1003. Et nous constatons que le nombre d'enfants qui doivent bénéficier de telles structures est en constante augmentation, depuis 2002, mais qu'en contrepartie le nombre de places d'accueil n'augmente pas proportionnellement et pour cause. Les structures d'accueil ont dû refuser des enfants, dès l'entrée en vigueur de la loi, pour répondre aux critères de la loi cantonale justement. C'est peut-être parfois à bon escient, mais parfois c'est simplement pour être conforme à la loi. A titre d'exemple, vous savez que la loi impose un certain nombre de mètres carrés par enfant dans les structures. Est-ce qu'un bébé de 3 mois nécessite les mêmes surfaces au mètre carré qu'un enfant de 4 ans qui a besoin de se mouvoir? Il est aussi à se demander si les horaires d'ouverture et de fermeture ne pourraient pas être un peu mieux compatibles avec les horaires de bureau et des emplois des parents? Une harmonisation des horaires sera donc la bienvenue et pourrait être une partie de la solution, mais pas la solution entière. Nous remercions le Conseil communal du rapport qu'il nous a fourni et nous prenons acte de ce rapport et nous soutiendrons la motion.

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical ne va pas reprendre les arguments utilisés par les différents groupes qui se sont exprimés jusqu'ici et dont la plupart d'ailleurs lui semblent justes. Nous nous réservons le droit de revenir sur ce sujet lors de l'examen du budget.

Mme Doris Angst ajoute :

- Quelles sont les modalités de collaboration avec les autorités cantonales? On nous dit simplement qu'il y a collaboration, mais on n'apprend rien sur les modalités. Dans la mesure où le système mis en place vise à une cohabitation entre le secteur privé et public, n'est-il pas nécessaire d'associer toutes les personnes concernées à cette mise en place?

Séance du lundi 24 octobre 2005

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, déclare :

- Je crois que le rapport est assez complet. Il a fallu, cela a été relevé, beaucoup de temps pour en accoucher, mais je crois qu'il fait bien le tour des questions. C'est l'une des explications du temps mis à vous répondre. Une autre, je sais elle un peu facile, mais je vous assure qu'elle est vraie, c'est aussi le blocage du personnel. Une troisième explication, qui est tout aussi vraie, c'est la coïncidence dans le temps qui est troublante : entre le mois de septembre, dépôt de votre interpellation et le mois de septembre, dépôt de la réponse, il s'est passé deux événements majeurs dans le domaine de la petite enfance, c'est en novembre 2004, la tentative avortée de communalisation de La Barbouille et au printemps 2005, la tentative réussie de communalisation de La Barbouille. Je vous assure que, pendant ces 6 mois, les services qui s'occupent du domaine de la petite enfance n'ont pas chômé et qu'ils avaient d'autres chats à fouetter que de s'occuper de cette réponse.

Quelques précisions aussi à propos du fossé, entre la demande d'une part et l'offre d'autre part, et le pourquoi de l'approbation par le Conseil communal de la décision de gel des places prononcé par le Canton. Si le Conseil communal a approuvé ce gel de l'équipement, c'est parce que nous estimons que, même si l'offre n'est pas suffisante en ville de Neuchâtel, elle doit d'abord être développée à l'extérieur de la ville. Nos moyens financiers ne nous permettent pas de répondre seul en ville, à toute la demande qui s'exprime dans ce canton. Il nous apparaît qu'il appartient aussi aux autres collectivités d'y répondre. Et il nous apparaît aussi qu'il appartient non seulement aux collectivités publiques, pas assez pour les villages environnants, mais la Ville de Neuchâtel en tous cas, d'intervenir dans ce domaine, mais aussi aux parents, ce qu'ils font par le paiement de leurs impôts et de leur contribution en tant que parents plaçant, mais il nous apparaît qu'il appartiendrait aussi aux entreprises de jouer un rôle dans ce domaine. Après tout, les premières crèches dans ce canton ont été ouvertes par les entreprises, c'était la Suchard à l'époque. J'espère que les employeurs d'aujourd'hui renoueront avec cette tradition. A l'époque, elle était peut-être un peu paternaliste, mais les entreprises ont montré l'exemple de la création de places d'accueil et je pense qu'elles devraient s'en souvenir aujourd'hui, s'inspirer de ces exemples et renouer avec cette tradition.

M. Daniel Domjan intervient :

- Je suis désolé mais d'entendre que les services ont d'autres chats à fouetter que répondre à l'interpellation dans les délais est inacceptable.

Séance du lundi 24 octobre 2005

Nous sommes des miliciens et parfois aussi nous avons du travail à faire et nous prenons le temps de fouetter les chats.

Mme Doris Angst souligne :

- On n'a toujours pas répondu aux deux questions que j'ai posées tout à l'heure.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, déclare :

- Concernant les modalités de collaboration entre nos services communaux et les services cantonaux, je ne vois pas exactement à quoi vous voulez en venir. On vous dit, dans le rapport, que cette collaboration existe et qu'il n'est pas question de la remettre en cause. Je ne sais pas ce que vous aimeriez savoir de plus de notre part. Les services sont d'ailleurs en restructuration, tant au niveau cantonal que communal. Malgré ces restructurations, cette collaboration se passe au mieux. Je ne sais pas s'il y a quelque chose derrière votre question. Si c'est le cas dites-le franchement que je puisse vous répondre, mais s'il ne s'agit que de savoir si la collaboration existe et qu'elle est bonne, la réponse est oui.

Le fait d'associer le privé à cette collaboration, je pense que c'est effectivement un point sur lequel nous pouvons nous améliorer. Je suis d'accord avec vous. Cela a d'ailleurs été soulevé dans l'interpellation, et nous y répondons indirectement dans la réponse écrite. Il est vrai que la position de notre déléguee à la petite enfance, qui est à la fois directrice d'une crèche, déléguee à la petite enfance avec des fonctions relativement ambiguës par rapport au rôle qui était le sien vis-à-vis des crèches privées, cette situation qui a été déplorée par certains, notamment par votre groupe, a peut-être rendu difficile ou n'a pas permis une institutionnalisation de la collaboration entre public et privé et je compte bien, à partir du moment où cette situation de double casquette aura disparu, pouvoir activer. Je ne vous promets pas des états généraux de la petite enfance à Neuchâtel le 1^{er} janvier, mais quelque chose qui y ressemble. Effectivement nous devons réunir les acteurs de ce dossier, tant publics que privés pour voir comment nous pouvons continuer d'avancer.

M. Nicolas de Pury ajoute :

Séance du lundi 24 octobre 2005

- Juste une question concernant l'état de la réorganisation des services communaux et l'état de la réorganisation des services de l'Etat. Peut-on nous donner quelques informations?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, complète :

- Pour les services cantonaux, je n'ai rien d'autre à vous dire que ce qui se trouve dans le rapport. S'agissant des services communaux, je crois l'avoir dit tout à l'heure en répondant, dans le cadre d'une réorganisation plus générale des dicastères de l'instruction publique et des services sociaux, il est prévu de créer, mais nous en reparlerons peut-être plus tard, une Direction de la jeunesse qui regroupera toutes les questions qui touchent à la jeunesse, de la petite enfance, par le biais des crèches, des structures d'accueil, les mamans de jour. Ce sera un secteur. Il y aura tout le secteur de l'instruction publique obligatoire, école enfantine, primaire, secondaire et tout ce qui, aujourd'hui de manière un peu disparate, traite de la jeunesse. Je pense notamment aux Conseil et Parlement des jeunes, nos relations avec le Centre de loisirs, avec la colonie de la Rouvraie. Tous ces domaines qui touchent de près ou de loin à la jeunesse seront désormais regroupés dans un seul service, avec l'idée de développer encore davantage cette politique de la jeunesse.

Le président précise que la discussion est ainsi close et que cet objet est désormais retiré de l'ordre du jour.

04-303

Motion du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

(Déposée le 2 février 2004)

Le texte de cette motion, qui en est au stade du **développement**, se présente comme suit :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif ».

Développement

Amendement proposé par le Conseil communal :

Séance du lundi 24 octobre 2005

« Le Conseil communal est prié de définir la politique de la jeunesse qu'il met en œuvre notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatifs. L'étude comprendra les diverses variantes envisagées sur le plan organisationnel ».

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Conseil communal pour l'efficacité dont il a fait preuve dans le traitement de cette motion. Dans "L'Express" de ce jour, nous apprenons que, sous l'impulsion de cette dernière, et alors qu'elle n'est formellement pas encore acceptée par le Conseil général, il a décidé de procéder à une vaste réorganisation des dicastères en lien avec la jeunesse. Voilà un esprit d'efficacité, un esprit d'anticipation et d'initiative que nous apprécions pleinement. Gageons qu'il sera fait preuve des mêmes qualités de dynamisme dans le traitement des motions à venir, ou déjà acceptées par notre Conseil. Malgré l'annonce de cette restructuration administrative, je désire développer le contenu de cette motion. Elle porte sur le sens et la définition de la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel. Il nous semble important de préciser le sens de notre démarche et l'importance que nous accordons à ce sujet. Pour le parti socialiste, la question des jeunes dans la société est fondamentale, tout comme l'est par ailleurs celle de la place et du statut accordé aux personnes âgées. La devinette du sphinx, (quel est l'animal qui marche à 4 pattes le matin, sur deux à midi et sur trois le soir... et oui on se reconnaîtra), parle bien de notre condition humaine, de notre vie d'être humain à travers les phases de la naissance, de la croissance, de la maturité et de la vieillesse. A nous être humains, qui traversons les quatre saisons de la vie, bon gré, mal gré, à la recherche du sens de notre présence sur cette planète que l'on sait depuis peu être bleue. Et oui, bon gré, mal gré, pour assurer notre subsistance, vivre, survivre pour une bonne part du genre humain, et dans le meilleur des cas pour s'épanouir, jouir de la vie...

Semblable, mais différent, telle est aussi notre condition humaine. Semblable à travers les âges, les époques, les cultures, en tant que membre de la famille humaine, et se reconnaissant comme tel. Différent par l'âge, le sexe, l'origine, la couleur, le statut social et bien des choses encore. En cette époque de l'histoire de l'humanité, laquelle n'est pas particulièrement portée par une idée de progrès, qu'il soit philosophique ou économique, travailler à l'intégration de tous les membres d'une

Séance du lundi 24 octobre 2005

société est un défi majeur et, pour nous socialistes, une priorité, un devoir. Face à l'évolution d'un monde de concurrence acharnée, dans lequel la loi du plus fort prime bien souvent sur le droit, dans lequel la course au profit met à mal l'équité et la solidarité, il est à nos yeux du devoir du monde politique de faire tout son possible pour garantir, favoriser et développer la cohésion sociale, la solidarité, l'esprit de dialogue, notamment intergénérationnel, ainsi que l'accès à la citoyenneté, donc aux droits et aux devoirs.

La motion dont nous parlons ce soir traite de la politique de la jeunesse, de la définition qu'il lui est donnée, des moyens à disposition pour la mener, ainsi que de la cohérence entre ces derniers et les finalités poursuivies par cette politique. Parler de politique de la jeunesse ne signifie pas occulter ou déprécier les autres populations d'âges. Selon la phrase du sphinx, la roue du temps tourne et, comme le dit un autre dicton, les belles filles deviennent à leur tour belles-mères. Nous savons toutes et tous que le temps passe vite. Le printemps de la jeunesse fait place à l'automne, les jeunes d'hier sont les adultes d'aujourd'hui et les nouveau-nés de ce jour seront les jeunes de demain. C'est aussi un constat de base bien connu qu'il me faut faire, la valeur d'une société se reflète dans l'importance qu'elle accorde aux plus faibles et plus fragiles de ses membres. En ce sens parler de politique de la jeunesse, c'est aussi mettre la loupe sur le type de regard que pose le monde adulte, la société, sur ses futurs membres, les successeurs, les actifs et décideurs de demain, lorsqu'une partie importante des actifs d'aujourd'hui sera âgée et sortie du circuit du monde professionnel. Un proverbe dit : "Cette terre ne nous a pas été donnée par nos parents, mais prêtée par nos enfants". Voilà une vision claire et poétique du lien subtil qui lie les générations, de l'esprit de responsabilité que nous devrions avoir envers les enfants et les jeunes adultes de demain, dans l'esprit d'un respect mutuel. Travailler à une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne, c'est travailler au bien commun et assurer la pérennité d'une société basée sur le partage et la reconnaissance mutuelle. Mon propos vous paraît peut-être un peu décalé, voire idéaliste. Force est de constater qu'en cette période de récession budgétaire il est encore plus que jamais important de permettre aux jeunes de prendre place à nos côtés, de leur donner la chance de se développer, de s'insérer dans la société afin de contribuer, à leur tour, un jour, au bien commun.

Précisons, à ce stade, ce que nous entendons par jeunesse ou jeunes. Pour mon propos, je me baserai sur des textes issus de la Commission fédérale de la jeunesse, de l'Office fédéral de la culture, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, du Groupe de liaison

Séance du lundi 24 octobre 2005

des activités de jeunesse du canton de Vaud. Très souvent un amalgame est effectué entre jeunes et mineurs, alors qu'à 18 ans, un jeune n'est que rarement indépendant, ne serait-ce que financièrement : apprentissage, poursuite des études, chômage, un jeune entre dorénavant beaucoup plus tardivement dans le monde du travail. La jeunesse regroupe autant les préadolescents, les adolescents que les jeunes adultes. Une politique de la jeunesse cohérente s'adresse donc non seulement à des adolescents, mais également à de jeunes adultes, donc à des personnes âgées de 12 à 30 ans.

Aucune limite d'âge n'est d'ailleurs reconnue officiellement au niveau national. Le jeune est considéré comme plus ou moins jeune selon ses interlocuteurs, les banques, les assurances, les CFF, mais également les administrations ont des visions différentes de la classe d'âge que l'on peut intégrer sous le vocable de jeunesse. Mais, les jeunes adultes jusque vers 30 ans sont, de plus en plus souvent, compris dans cette catégorie. Et la politique de la jeunesse, qu'est-ce que c'est ? Pour l'Office fédéral de la culture, la politique de l'enfance et de la jeunesse est une thématique transversale par excellence. Au sens restreint, la politique de l'enfance et de la jeunesse consiste en la politique de protection des mineurs et la politique d'encouragement des activités de jeunesse. Cependant, du moment où il s'agit de défendre et de faire respecter les intérêts des enfants et des jeunes, on peut affirmer que la politique de la jeunesse concerne un très large nombre de domaines comme, par exemple, l'éducation et formation, l'emploi, les questions relatives à la santé et à la protection de l'environnement, le logement, l'aménagement du territoire, la mobilité, la protection sociale, la protection de la famille et de l'enfance, les loisirs, le mode de vie et la culture jeune, la culture, la justice des mineurs et la politique relative à la prévention de la délinquance, le service militaire ou civil, l'égalité entre les sexes, la recherche en matière de jeunesse. La politique de la jeunesse est un terme actuellement à la mode, mais son contenu est souvent mal défini.

Trop souvent encore, elle est comprise comme une politique de protection ou d'aide à la jeunesse alors qu'elle couvre un champ beaucoup plus large. Nous avons retenu la définition suivante qui est celle proposée par la Commission fédérale de la jeunesse : "politique de la jeunesse : politique de société qui prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération". Cette définition correspond à l'évolution actuelle. Elle considère que le domaine de la jeunesse est transversal, qui touche de nombreux domaines d'action de l'Etat. Elle recommande

Séance du lundi 24 octobre 2005

un examen de tous ces domaines sous l'angle des implications qu'une décision peut avoir sur les jeunes. Cela s'applique aussi bien à la scolarité ou à la formation qu'à d'autres politiques comme l'aménagement du territoire, par exemple en prenant compte les besoins d'espace des jeunes, l'aménagement de zones avec limitation de la vitesse de circulation ou de skateparcs. Il s'agit, pour les politiques, lors de l'examen d'un projet de loi par exemple, d'étudier ce projet à la lumière des implications possibles et désirées pour les jeunes.

Elle donne une ligne directrice claire qui reconnaît une place spécifique aux jeunes. Elle introduit l'idée du partenariat avec les jeunes. Une réelle participation des jeunes est nécessaire si l'on veut vraiment être à l'écoute de leur situation, de leurs besoins et de leurs attentes. Une véritable politique de la jeunesse doit être menée pour, avec et grâce aux jeunes. C'est encourager et soutenir les enfants et les jeunes, les considérer comme des partenaires égaux. Définir une politique de la jeunesse, c'est fixer un certain nombre d'actions pour permettre une meilleure qualité de vie pour les jeunes et une entrée dans la vie citoyenne, sociale et professionnelle de la meilleure des manières. Pour le parti socialiste, une politique de la jeunesse signifie prendre en considération les postulats de base suivants : la jeunesse a besoin d'être entendue, d'avoir un espace, de grandir dans un environnement accueillant les jeunes et d'être encadrée. Pour le parti socialiste, le rôle des autorités publiques est de donner aux jeunes les moyens de vivre des expériences valorisantes, créer des structures d'encadrement, favoriser la prévention pour lutter contre la violence et l'exclusion, développer les structures de médiation entre autorités et jeunes, répondre aux problèmes des jeunes en difficultés, permettre aux jeunes de mettre sur pied des actions et des projets concrets au niveau des communes et leur proposer un encadrement, mettre sur pied des activités culturelles ciblées et accessibles aux jeunes. Une réelle politique pose les bases de prises de décisions cohérentes.

Dans la préface à l'étude intitulée "Emergence et développement des politiques cantonales de la jeunesse", éditée en 2003 par l'Institut des hautes études en administration publique, le conseiller fédéral Pascal Couchebin précise que, dans un système fédéraliste, le domaine de l'enfance et de la jeunesse est d'abord de la compétence des collectivités locales. La proximité rend l'action plus efficace, précise-t-il. S'il est vrai que les cantons ont un rôle important à jouer, il faut relever qu'en la matière, le canton de Neuchâtel est à la traîne, lui qui n'a même pas une base légale pour soutenir des activités de jeunesse, lui qui est même venu à supprimer son "service de la jeunesse", lui qui a d'abord

Séance du lundi 24 octobre 2005

produit une étude sur la délinquance juvénile, sans même avoir une politique de la jeunesse clairement définie. Tout cela pour dire que, dans ce canton, ce sont les villes qui sont actives dans le domaine.

Neuchâtel a développé avec le temps et les années, toutes sortes de services et de prestations pour les jeunes et les enfants. Pour ne citer que quelques exemples d'initiatives réalisées par la Ville ou soutenues par elle. Un Conseil des jeunes regroupant des représentants de l'école secondaire, âgés de 12 à 16 ans, un Parlement des jeunes, qui s'adresse aux 16 à 25 ans. Le Service des sports propose de multiples activités pour les enfants et les jeunes. Il organise des camps, anime épisodiquement les places de jeux dans les quartiers. Des mesures d'insertion professionnelles novatrices et de qualité ont été soutenues ou mises sur pied. Dans le domaine de la petite enfance, les crèches communales sont de qualité. En matière de structures d'accueil parascolaire, la Ville de Neuchâtel est un modèle au niveau cantonal. L'atelier des musées sensibilise avec pédagogie le public, tout particulièrement les enfants et les adolescents à la richesse des trois musées de la Ville. Dans le réseau associatif, des associations de jeunesse, des lieux d'animation socioculturelle, ou d'expression de la culture dite alternative ou actuelle, permettent à des jeunes de développer des compétences sociales ou créatives. Bonne volonté, compétences, prestations de qualité, c'est bien. Là où il y a un problème, c'est dans l'absence de vision, de stratégie explicite, de cohérence. Actuellement, les services d'aide et de soutien à la jeunesse sont dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration, Service des sports, Instruction publique, Services sociaux, Office du travail, Affaires culturelles. Dans la nouvelle structure proposée, qu'en sera-t-il du Service des sports et de l'atelier des musées? La définition de principes directeurs en matière de politique communale de la jeunesse, permettrait une action plus efficace et cohérente. C'est pourquoi le groupe socialiste souhaite savoir clairement la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif. Il ne suffit pas de faire de beaux discours et des déclarations d'intention pour mener une politique de la jeunesse crédible.

Dans l'ouvrage de l'IDHEAP une série de recommandations sont formulées : une meilleur reconnaissance du potentiel éducatif et préventif des activités de jeunesse extrascolaires, associative et socioculturelles; une telle reconnaissance ne doit pas nécessairement se

Séance du lundi 24 octobre 2005

concrétiser par l'octroi de subventions, mais par une collaboration et une concertation plus étroite avec les milieux de jeunesse. La participation des enfants et des jeunes doit être promue dans tous les secteurs d'activité de l'Etat. Participation des jeunes à la définition de toutes les politiques qui les concernent. L'adaptation des réglementations communales peut faciliter l'organisation, à moindre coût, de manifestations ou de projets réalisés par des jeunes, qu'ils soient en groupe ou en association. Autre point d'importance : l'accord d'aides indirectes par la mise à disposition de locaux, par exemple, ou d'aides directes, par exemple, financière. Enfin, une meilleure coordination horizontale entre les services administratifs travaillant en rapport avec la jeunesse. Une absence de coordination est source d'incohérence et de gaspillage.

Les moyens de coordonner sont multiples. La réunion des différents services touchant la jeunesse au sein d'une même structure administrative peut être une solution. La mise en place d'un délégué à la jeunesse ayant un rôle de coordinateur et d'interlocuteur sur les questions générales de la jeunesse peut être aussi une solution. Un groupe de contact réunissant des représentants des associations concernées et éventuellement des milieux concernés, peut contribuer à la coordination horizontale. La mise en place d'un groupe de coordination et d'étude sur les questions d'enfance et de jeunesse, réunissant un panel des milieux concernés permet d'analyser et d'anticiper plus efficacement les problèmes. L'existence d'une telle commission peut éviter de programmer des politiques fondées sur des interprétations biaisées. En conclusion, le groupe socialiste acceptera l'amendement du Conseil communal. Il insiste sur la nécessité, pour la ville de Neuchâtel et ses habitants de définir une politique de la jeunesse et de la petite enfance claire, cohérente et moderne. Pour une politique proactive et pas réactive, pour une politique explicite et lisible, les jeunes sont avant tout une ressource et pas un problème. Considérer les jeunes comme une ressource, c'est se concentrer sur des solutions à long terme, sur l'identification de besoins et sur l'élaboration de politique afin de permettre aux jeunes de réaliser pleinement leur potentiel en tant que citoyens et à la société de bénéficier au maximum de leurs compétences.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des Services sociaux, déclare :

- Le Conseil communal peut défendre son amendement, mais dans la mesure où il est accepté par le groupe socialiste, il n'y a pas besoin de le défendre longuement. Le groupe socialiste a compris qu'il y avait dans

Séance du lundi 24 octobre 2005

sa motion un but et un moyen. Le Conseil communal accepte le but, simplement il rend attentif, par le biais de son amendement, le Conseil général que, s'agissant du moyen, la création d'un Service de la jeunesse, d'une part c'est déjà fait, comme vous l'avez laissé entendre tout à l'heure et surtout, ce serait contradictoire de la part du Conseil général de nous suggérer ce moyen-là dans la mesure ou, dans le Règlement général, qui émane de votre Autorité, vous avez posé une règle, avec l'article 160, qui dit que c'est au Conseil communal qu'il appartient de fixer, par voie de règlement, la liste des sections et des services et de fixer leurs attributions. En conséquence, il nous paraît cohérent que vous nous laissiez le choix des moyens, étant entendu que nous sommes d'accord sur le but.

Au risque de déplaire au groupe udc qui a l'air très à cheval sur le respect des règles et des formes et dans la mesure où le Conseil communal ne s'y oppose pas et, au contraire, appelle de ses vœux, la réalisation de cette motion, si possible dans les délais les plus brefs, je me pose la question, puisque le Règlement général prévoit que si le Conseil communal ne s'oppose pas à ce que l'on discute tout de suite d'une motion, je me demande si vous ne voudriez pas la discuter, l'admettre tout de suite, de manière à ce que nous puissions la réaliser dans les meilleurs délais?

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Il s'agissait bien d'un développement de M. Arni et la discussion relative à une motion ou une proposition ayant fait l'objet d'un développement oral est renvoyée à la prochaine séance ordinaire, selon l'article 34 de notre règlement. Il est certain que le Conseil général peut décider d'intervenir directement dans la discussion. Je crois que si tout le monde est d'accord, nous pourrions passer à un vote.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Les bras m'en tombent d'entendre ce que j'entends dans cet hémicycle ce soir. De toute façon le groupe udc parle dans le vide ce soir puisque, quoi qu'il dise, visiblement le fait de respecter la loi semble plus agacer que de ne pas la respecter.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, répond :

- J'ai soulevé uniquement un point du règlement. Il s'agit d'un développement et non pas d'une discussion.

Séance du lundi 24 octobre 2005

M. Marc-André Bugnon intervient :

- On ne fait que réagir aux propos du Conseil communal, sans que nous ayons rien dit, nous nous sommes déjà fait attaquer.

Mme Raymonde Wicky souligne :

- J'interviens à titre personnel. En fonction de la richesse du développement qui a été fait tout à l'heure, il me semble qu'il nécessite aussi une réflexion dans les différents groupes. Personnellement, quand bien même le Conseil communal a une réponse, je trouverais prématûre d'entamer la discussion déjà ce soir, sans avoir eu le temps de lire et de penser à tout ce que nous a dit M. Arni.

M. Daniel Domjan remarque :

- Je me rallie à la proposition du groupe socialiste. Bien qu'ayant lu la presse ce matin qui a eu la primeur de ce que nous n'avons pas dans ce Conseil, je m'étais préparé bien sûr à discuter. C'est une question que l'on peut se poser : pourquoi la presse de notre région est mieux informée que notre Conseil général? Cette motion est à l'ordre du jour d'aujourd'hui, il m'aurait semblé tout de même, au niveau du respect d'une certaine démocratie d'avoir la décence d'attendre qu'elle soit au moins développée, voire discutée.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Il me semble que, depuis quelques temps, les choses se passent de plus en plus à la bonne franquette. C'est peut-être très sympathique, cela a l'air efficace, mais, à la longue, c'est aussi mauvais pour le fonctionnement de nos institutions. Je propose, dans ce cas, comme il n'y a pas de nécessité ni d'urgence, que nous nous en tenions aux règles prévues.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare que la discussion de cette motion aura lieu lors de la prochaine séance.

**5
04-502**

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin, Doris Angst, François Konrad, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, Jimmy Gamboni, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mougin Mora, relatif à la valorisation des déchets

(Déposé le 3 mai 2004)

En voici le texte, avec son développement écrit :

« Le Conseil communal est prié d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets en ville de Neuchâtel pour atteindre un taux au moins équivalent à la moyenne suisse d'ici 2007 ».

Développement écrit

La ville de Neuchâtel s'illustre par un taux de récupération des déchets parmi les plus bas en Suisse. Malgré l'ouverture d'une déchetterie communale à Plaines-Roches en 2003 et à la lecture du rapport de gestion 2003, il faut constater que les habitantes et habitants de la ville de Neuchâtel recyclent toujours seulement un peu plus de 20% de leurs déchets. La récupération de l'aluminium, du compost et du verre a même diminué entre 2002 à 2003. Le Conseil communal espère pouvoir atteindre dans quelques années et grâce à la seule ouverture de la déchetterie et une campagne d'information d'un montant de 40'000 francs des taux de récupération de 35%. Les premiers mois d'exercice de la déchetterie communale démontrent que cet objectif ne pourra pas être atteint sans d'autres mesures.

Or, le Conseil communal ne se montre guère pressé d'agir et souhaite attendre la fin 2004 pour dresser un premier bilan de la déchetterie avant de prendre d'autres mesures pour réduire les déchets incinérés sans valorisation. Il est pourtant temps de se rendre à l'évidence que la voie choisie par le Conseil communal n'est pas la plus appropriée et guère réaliste pour faire de Neuchâtel une ville qui maîtrise la gestion de ses déchets.

De ce fait, nous prions le Conseil communal d'étudier d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés lui-même. Entre autres, nous proposons d'examiner les mesures suivantes :

Séance du lundi 24 octobre 2005

- Augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements ;
- Créer des centres de compostage dans les quartiers, en collaboration avec les associations de quartier ;
- Multiplier les centres de collecte notamment pour le fer blanc et l'aluminium ;
- Réintroduire le ramassage à domicile du papier et carton une fois par mois ;
- Doter les centres de collecte dans les quartiers de panneaux d'information sur la valorisation des déchets ;
- Introduire la taxe au sac ou toute autre mesure incitant à réduire le volume des déchets non valorisés ;
- Informer les habitantes et habitants régulièrement sur les déchets, le recyclage et le taux de récupération.
- Prendre des mesures à l'égard des fast-food générant de grandes quantités de déchets non valorisés.
- En prenant le « taureau par les cornes » et en se dotant d'une véritable politique volontariste en matière de gestion des déchets, la ville de Neuchâtel pourra enfin répondre aux exigences du développement durable dont elle ne cesse de se réclamer.

Discussion

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc est a priori favorable à la valorisation des déchets et aux différentes mesures de recyclage. Par contre, il est étonné et surpris en prenant connaissance de ce postulat. On peut y lire que les Neuchâtelois ont tendance à ne recycler que 20 % de leurs déchets et que la récupération de l'aluminium, du compost et du verre aurait même diminué entre 2002 et 2003. En surfant sur le site Internet de la Voirie, très intéressant, on apprend que le taux de recyclage des déchets totaux en ville de Neuchâtel a pris l'ascenseur depuis 2003 en passant de 22 % à environ 32 %. Après plusieurs téléphones, à ce rythme là, le taux souhaité de 35 % par le postulat sera atteint et dépassé en 2005 ou dans le courant de 2006. Concernant le ramassage du compost, on a atteint un pic de 150 tonnes en juillet 2004. Le précédent record remontait à juin 2001 avec 110 tonnes. Le verre est aussi en forte augmentation depuis juillet 2004. Je n'ai pas trouvé de statistique concernant l'aluminium, mais la dernière campagne de publicité nous a appris que nous étions champions du monde du recyclage de l'aluminium. Il serait temps que ce Parlement cesse de vouloir continuer éternellement à charger le bateau et se concentre sur la situation dramatique des finances de notre ville qui oblige les Autorités à couper dans tous les secteurs. De plus, nous trouverions injuste de continuer à nous auto-flageller et à donner mauvaise conscience à la population après les importants progrès volontaristes effectués par cette dernière,

Séance du lundi 24 octobre 2005

malgré l'introduction de la taxe par ménage qui aurait pu provoquer une baisse des impôts. Les électeurs auraient de la peine à comprendre une taxe supplémentaire style "taxe au sac". Pour ces raisons notre groupe ne soutiendra pas le postulat et souhaite que le groupe popvertssol le retire.

Mme Anne-Dominique Reinhard, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- En déposant un postulat le 13 janvier 2003, les membres du groupe socialiste avaient déjà montré leur intérêt à la revalorisation des déchets. Ce postulat avait été discuté lors de la séance du 12 janvier 2004. Il demandait notamment au Conseil communal de faire le bilan de la récolte des déchets après la première année du fonctionnement de la nouvelle déchetterie de Plaines-Roches. En tenant compte des résultats qui seront atteints, le Conseil communal était prié d'étudier l'opportunité de mesures complémentaires. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Le groupe socialiste n'est pas opposé au postulat relatif également à la valorisation des déchets dont nous discutons ce soir. Toutefois, pour des soucis d'efficacité, il nous paraît opportun que les éléments de ce postulat soient pris en compte dans la réponse à notre postulat de janvier 2003 car ils le complètent notamment par les points suivants : augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements, multiplier les centres de collecte, notamment pour le fer blanc et l'aluminium. Nous souhaitons également que, dans sa réponse, le Conseil communal apporte quelques éclaircissements sur des propos entendus concernant une nouvelle conception de ramassage centralisée des ordures.

M. José Caperos, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les groupes libéral et radical sont d'accord avec l'énoncé du postulat mais circonspects en ce qui concerne les mesures proposées dans le développement écrit. Depuis l'ouverture de la déchetterie, il y a des statistiques que l'on doit mettre à jour. Ils se prononceront donc sur l'acceptation ou le refus du postulat après avoir écouté l'argumentation du Conseil communal.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Nous aimerions tout d'abord remercier les intervenants, en particulier le groupe popvertssol puisqu'il nous donne la possibilité de confirmer notre politique volontariste en matière de déchets et de recyclage de ces

Séance du lundi 24 octobre 2005

derniers. Nous sommes sur la bonne voie, ce qui a été dit sur les bancs de plusieurs groupes, mais cela prend forcément un peu de temps pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Si l'histoire de la valorisation des déchets est déjà longue, au moins aussi longue que celle de la production des déchets dans notre société moderne, la politique volontariste du Conseil communal en la matière est assez récente et date de la décision de votre Conseil de créer la déchetterie à Plaines-Roches. A cette époque, c'est-à-dire avec le dépôt du rapport du Conseil communal relatif à la déchetterie, en janvier 2003, le Conseil communal annonçait clairement son intention de compléter les outils existants, à savoir les tournées de ramassage de la voirie ainsi que les déchetteries de quartier, par une déchetterie communale. L'objectif était et demeure d'offrir à tous un outil de qualité complémentaire à ceux existant qui permet d'évacuer efficacement les déchets et de réduire de manière importante les abus rencontrés dans certains centres de tri de quartier. Deuxième objectif : améliorer les performances en matière de tri et, troisième objectif : sensibiliser la population.

L'acceptation du rapport s'était assortie du dépôt d'un postulat du groupe socialiste, qui vient d'être rappelé, débattu et accepté en janvier 2004, et portant sur l'intensification de la récolte de déchets dans les quartiers, postulat à l'étude, dans les délais, mais qui ressemble assez, sur le fond au postulat que nous traitons aujourd'hui puisque les deux postulats visent à améliorer la situation en matière de récolte et de tri des déchets, ce à quoi nous nous employons précisément. Ce qui a changé de manière fondamentale, depuis l'ouverture de la déchetterie en septembre 2003, ce sont les conditions financières de la Ville et de l'Etat. Je crois qu'il est bon de se souvenir que notre fortune est épuisée et que nos budgets, nous le verrons prochainement, sont ramenés au strict nécessaire. C'est une contrainte qui nous empêche de faire tout ce que nous voudrions faire. Pour illustrer mes propos je vous rappelle que l'effectif moyen net, c'est-à-dire l'effectif réel, dans le terrain, une fois que vous avez enlevé les maladies, le service militaire, voire les maternités, pour les travaux publics était de 145 personnes en 2003, de 139 en 2004, en 2005 de 135 et vous verrez qu'en 2006, il sera encore davantage limité. Vous ne faites donc pas autant avec 135 collaborateurs qu'avec 145, et encore moins en 2006 comme vous le verrez lorsque nous traiterons du budget. Nous ne baissions toutefois pas les bras, bien au contraire.

Les postulants nous demandent d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets. Il ne s'agit

Séance du lundi 24 octobre 2005

pas de noyer le Conseil général sous une pile de données, ni d'engager une bataille d'experts, mais il est indispensable de vous donner quelques chiffres pour vous dire où nous nous situons. Vous pourrez constater nos progrès, qui peuvent être meilleurs bien sûr, qui sont sensibles et le véritable décollage dans le domaine de la récolte et du tri des déchets est possible dans les trois à cinq ans à venir, peut-être même plus tôt.

Nous vous annoncions dans le rapport : "le taux de produits recyclés se situe aujourd'hui à quelque 20 % de l'ensemble des déchets. Nous souhaitons atteindre rapidement le taux de 35 %, tout en stabilisant, voire en diminuant le volume des déchets par habitant". Nous sommes aujourd'hui à 29 % de taux de recyclage. Selon les prévisions contenues dans le rapport, nous devrions être aujourd'hui à 30 %. Nous ne sommes donc pas très loin, vous en conviendrez, de la cible fixée et nous avons la ferme intention de tenir nos prévisions. D'ailleurs, en progression absolue, depuis l'ouverture de la déchetterie en septembre 2003, nous enregistrons une spectaculaire progression de 30 %.

A ce stade, je me dois de faire une petite parenthèse sur les résultats de la déchetterie à Plaines-Roches. C'est un succès, il faut le dire, qui fait école auprès des habitants des communes partenaires, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Hauterive, Auvernier, Engollon, Fenin, Vilars, Saules. Notre vision de permettre le tri de tous les objets en une seule fois, tout en garantissant une ouverture large de la déchetterie, six jours par semaine, est donc confirmée. De plus, l'organisation de la déchetterie permet la valorisation des déchets auprès de nombreux repreneurs de Suisse romande et même de Suisse centrale, pour les tissus notamment. Fréquentation moyenne de la déchetterie : 200 véhicules par jour. Fréquentation Ville de Neuchâtel, 63,5 %. Cet été cette part était même de 70 %, malgré les vacances ou à cause des vacances. La part des professionnels est en croissance et se situe aux environs de 20%. De même, nous constatons que la déchetterie est fréquentée de plus en plus par des personnes ne faisant pas forcément partie des communes membre, ce qui démontre la pertinence du système. Enfin, le taux de satisfaction est révélateur : 95 % de nos citoyens-clients qualifient la déchetterie avec l'adjectif bien à très bien. Je vous passe bien sûr les chiffres des déchets entrant pour n'en relever que les trois plus importants : 20 % de déchets encombrants incinérables, 10 % de compostables et 10 % de cartons, ordre de grandeur. Bien sûr, le taux de recyclage moyen suisse, dont on a pu lire dans la presse qu'il avoisine 50 % n'est pas encore atteint. Mais il faut du temps pour passer de 30 à 50 % et il faut comparer ce qui l'est, des villes avec des villes dont les conditions cadre sont identiques.

Séance du lundi 24 octobre 2005

En effet, la simple taxe au sac permet de diminuer la production de déchets incinérables de 30 % au minimum ce qui, soit dit en passant, pose la réflexion du dimensionnement des fours de SAIOD, pour autant qu'une taxe au sac voie un jour le jour. On verra donc le volume des déchets à incinérer baisser de l'ordre de 30 %. Nous ne disposons pas de la taxe au sac. Nous ne pourrons donc pas faire un saut quantique comme le souhaitent les motionnaires dans le domaine des ordures ménagères.

Pour améliorer la situation nous allons tout d'abord poursuivre nos efforts afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et qui ont été décidés par votre Autorité dans le rapport sur la déchetterie. Pour le compost, nous allons précisément dans le sens des requêtes du groupe popvertssol puisque nous disposons de 783 conteneurs à compost à 240 litres, 327 à 140 litres, 136 à 60 litres, soit en moyenne 7 litres par habitant ou un conteneur pour 26 habitants. Notre objectif est bien de pouvoir satisfaire l'ensemble de la population d'ici 2009, mais cela ne passera pas forcément par un conteneur à compost obligatoire pour au moins chaque immeuble de 4 logements, car il faut savoir raison garder. Aujourd'hui, nous ramassons 225 tonnes à la déchetterie contre 840 en tournée hebdomadaire. Ce n'est donc pas rien; ces deux mesures sont parfaitement compatibles.

Quant aux centres de compostage de quartier, qui sont souhaités, il faut rappeler qu'ils génèrent des nuisances olfactives importantes et que la déchetterie est, là aussi, une filière à employer. Notre objectif est donc de jouer sur la complémentarité des actions, à savoir déchetterie et maintien de la tournée hebdomadaire.

Quant à la multiplication des centres de collecte pour le fer blanc et l'aluminium, nous sommes équipés de 34 centres de collectes. Nous étudions la possibilité de compléter ces centres pour permettre une meilleure récupération de ces métaux. Une des préoccupations des postulants porte sur l'information avec raison d'ailleurs. Les centres sont dotés de panneaux d'information pratiques. Ils seront complétés par des informations sur la déchetterie et la valorisation des déchets en fonction des moyens budgétaires à disposition. Rappelons aussi que l'information se fait au point de collecte, sur le site Internet des TP et de manière ponctuelle dans "Vivre la Ville". Bien sûr nous pouvons faire mieux et nous le faisons en partenariat avec SAIOD qui dispose d'un budget important pour sensibiliser les élèves et nous contribuons au budget de

Séance du lundi 24 octobre 2005

SAIOD et faisons donc toutes les choses en partenariat, y compris d'ailleurs avec les "fast food" qui sont mentionnés dans le postulat.

Mais pour véritablement pouvoir inscrire des résultats à la hauteur des ambitions exprimées par les postulants, deux outils majeurs semblent nous manquer. Le premier qui, d'ailleurs, figure à la planification des investissements 2006-2009 que le Conseil communal vous proposera, vise à rationaliser le ramassage des ordures ménagères en introduisant des mini centres de collectes, dits "éco-points". Ces "Eco-points" seront installés sur l'ensemble du territoire communal à terme bien sûr car cela ne peut pas se faire du jour au lendemain d'autant que cela nécessite une décision de votre Autorité. Ces points sont destinés à récupérer les ordures ménagères ainsi que les produits destinés au recyclage. Ce projet dit de bennes enterrées, est tout à fait efficace, tant pour l'exploitant que nous sommes que pour le citoyen. Lugano, y compris dans son centre historique, en fait l'expérience positive. Nous reviendrons donc devant votre Autorité avec des précisions prochainement, tout en vous informant que le quartier des Beaux-Arts fera l'objet d'un projet pilote puisque nous allons installer les bennes enterrées dans ce quartier d'ici à la fin de l'année, que les habitants du quartier ont été informés et même que l'association de quartier des Beaux-Arts nous a écrit en nous informant que notre présentation avait été bien accueillie par la population. Cela va nous permettre justement de dimensionner le projet au niveau de la ville, en tenant compte des remarques des habitants du quartier. Nous faisons donc un projet pilote à l'échelle un sur un.

Le second outil qui nous manque pour faire le saut quantique souhaité par les postulants, c'est la taxe au sac. Je tiens à préciser ici que ce n'est pas de la compétence de la Ville de Neuchâtel d'introduire la taxe au sac, mais bien du Canton. D'ailleurs la Commission cantonale de gestion des déchets y travaille. Elle étudie son introduction et les conséquences de son introduction notamment sur le mode de distribution des sacs taxés, à ne pas sous estimer si on passe à cette taxe, vous devez disposer de sacs accessibles dans une grande majorité de commerces. La Commission étudie les conséquences sur le volume des déchets, y compris pour l'incinération des ordures. En effet, un sac d'ordure comprimé ne se brûle pas de la même manière qu'un sac parfois à moitié plein. En général si vous achetez votre sac, vous le remplissez mieux. Cette taxe qui fera l'objet d'une loi à faire voter par le Grand Conseil pourrait être présentée en 2007 ou 2008 aux députés et couvrirait l'ensemble du canton. Nous pourrons alors comparer ce qui

Séance du lundi 24 octobre 2005

l'est et s'approcher plus facilement de la moyenne suisse de recyclage et d'incinération des déchets.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que le Conseil communal, mais il n'en fera pas un combat d'arrache pied, vous propose de retirer votre postulat. Nous sommes en effet en bonne voie dans l'atteinte des objectifs fixés, d'une part. D'autre part, nous vous proposerons, dans le courant de l'année 2006, un rapport sur le nouveau mode de ramassage des ordures ménagères, à l'image de ce qui se fait précisément à Lugano et dans d'autres villes similaires. Enfin, il convient encore de rappeler que le groupe socialiste a déposé, au moment de l'adoption du rapport sur la déchetterie, un postulat, accepté en 2004, portant sur la même problématique et demandant, en fin de compte, les mêmes résultats que souhaite aujourd'hui le groupe popevertssol. Ce postulat socialiste est à l'étude. C'est dire que notre proposition de retrait est tout à fait honnête puisque nous répondrons aux préoccupations conjointes et légitimes des groupes socialiste et popevertssol dans quelques mois. Nous vous demandons donc, au nom du Conseil communal, de bien vouloir retirer votre postulat, compte tenu des garanties que nous vous donnons aujourd'hui.

M. Sébastien Bourquin intervient :

- En tant qu'auteur de ce postulat, nous remercions les intervenants et notamment le Conseil communal de ses réponses. Il est vrai que le postulat date déjà de 18 mois d'où également le constat du groupe udc qui dit que nous avons quasiment atteint ce que nous demandions à l'époque. Il est vrai que le traitement de postulats demande souvent beaucoup de temps, mais néanmoins il est aussi vrai que les 35 % visés par le Conseil communal dans son rapport sur la déchetterie, c'est un objectif qui est relativement bas, par rapport à ce qui se fait en Suisse. Le Conseil communal nous dit qu'il faut comparer ce qui est comparable. C'est bien juste, s'il veut justifier sa politique qui n'est pas très volontariste. Nous devons viser des moyennes suisses, nous devons devenir une ville qui mérite ce qualificatif de ville qui veut viser le développement durable et les 35 % visés en 2008, ce n'est pas suffisant. Nous pensons ainsi que notre postulat mériterait une étude, qui est déjà en cours d'après le postulat socialiste. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de faire deux rapports distincts, mais on peut très bien incorporer les questions ou les mesures proposées dans notre postulat, dans le rapport en préparation. Techniquement, je ne sais pas ce qu'il faut proposer, mais nous pensons tout de même que l'on peut accepter

Séance du lundi 24 octobre 2005

le postulat sans générer un deuxième rapport. Nous le maintenons donc pour qu'il soit traité en même temps à la suite du postulat socialiste.

Le Conseil communal a mis l'accent de sa politique en matière de déchets sur une déchetterie à la périphérie de notre territoire communal. Or, le Conseil communal le relève, 200 véhicules ou plus par jour s'y rendent pour y déposer des déchets à valoriser. Dans le cadre du développement durable, vous comprendrez que le groupe popvertssol a quelques difficultés à remercier le Conseil communal d'avoir mis une déchetterie à la périphérie. Cela engendre des nuisances autres que des déchets qui ne sont pas valorisés, ce sont des nuisances de trafic motorisé. Il n'y a pas que des automobilistes en ville, il y a aussi des personnes âgées et des jeunes qui n'ont pas de véhicules ou d'autres familles qui ont fait le choix de n'en pas avoir et ces personnes actuellement, sont effectivement mal loties en infrastructures pour valoriser leurs déchets, même s'ils le souhaitent. Vous ne pouvez pas demander à des personnes non motorisées de se rendre à Plaines-Roches avec des vélos, en bus pour y déposer des cartons, des verres, du compost. Nous demandons des services de proximité. Le postulat propose certaines mesures. Il faut que les centres de collecte dans les quartiers répondent aux besoins des habitants et ce n'est pas en mettant tout en haut de la ville que l'on répond efficacement à cette importante question. Il est vrai que l'état des finances de notre ville n'est pas formidable mais je crois qu'il est un peu court de refuser toute amélioration et toute innovation en disant que nous n'avons pas les moyens. Il faut fixer d'autres priorités et je crois que la valorisation des déchets est une question clé de notre société et nous ne pouvons pas continuer à gaspiller nos ressources qui ne sont même pas suisses, si je pense au fer et à l'aluminium. Nous les importons et nous les brûlons puisque nous ne voulons pas les recycler. Nous avons évoqué le taux de recyclage de l'alu qui est très élevé en Suisse, mais j'en doute fortement que c'est le cas en ville de Neuchâtel avec un centre de collecte au marché une fois par mois et que tous ceux qui souhaitent recycler leur aluminium doivent se rendre à Plaines-Roches. Nous demandons effectivement une réponse plus concrètes à cette question importante. La question des fast food est aussi importante et mérite une étude. Nous ne pouvons plus accepter que des fast food polluent en ville en mettant leurs déchets sur la voie publique. La Ville se doit de trouver une politique à l'égard de l'environnement et un traitement respectueux des matières.

M. Frédéric Guyot souligne :

Séance du lundi 24 octobre 2005

- Une petite correction. J'ai crû entendre que les seuls points pour récolter l'aluminium seraient au marché. Je réside à Serrières et il y a des points de récolte pour l'aluminium un peu partout dans les points de collecte des déchets. Il n'y a donc pas que le marché. S'agissant également du développement durable, j'ai entendu quelques allusions à propos de cette notion. Or ce qui fait partie du développement durable c'est de léguer des finances saines aux générations futures et je crois que là nous serions exactement dans une position qui nous permettrait de faire des économies plutôt que surcharger le Conseil communal qui nous a prouvé que les chiffres sont atteints, les objectifs aussi d'une façon raisonnable et objective. Il n'est donc pas nécessaire de surcharger le navire en générant un rapport supplémentaire car s'il y a postulat, il y aura forcément rapport.

M. José Caperos ajoute :

- Les groupes radical et libéral ont été ravis d'écouter le Conseil communal et ils refuseront ce postulat.

Mme Doris Angst déclare :

- Toujours pour donner une réponse à M. Guyot, nous ne demandons pas un nouveau rapport. Nous avons demandé que les questions supplémentaires soient intégrées dans le rapport qui sera fait pour le postulat socialiste. Pour revenir à l'alu, j'aimerais dire qu'il n'y a pas de conteneur au centre-ville, ni près du lac, etc. Vu que la Ville ne veut plus mettre à disposition un conteneur aux groupes qui récoltent l'alu au centre-ville. Il a été promis à ce groupe qu'il y aura un conteneur ailleurs, peut-on savoir à partir de quand et où? Si j'ai compris la réponse que vous avez donnée, vous avez dit qu'il y a de plus en plus de personnes qui viennent à la déchetterie qui n'habitent ni la commune ni les communes partenaires. Ces gens doivent-ils payer quelque chose ou met-on cela à disposition gracieusement?

M. Pascal Sandoz, Directeur des Travaux publics, ajoute :

- Le Conseil communal ne va pas en faire un combat d'arrache pied. Vous serez obligés de choisir entre accepter ou refuser si la volonté du groupe popvertssol reste la même. Nous aurions préféré que le postulat soit retiré puisqu'il sera de toute façon intégré dans la réponse à celui du groupe socialiste. Les résultats sont là et les objectifs que nous avons sont les mêmes que les vôtres. Nous visons à terme aussi la moyenne suisse, mais nous n'avons pas, aujourd'hui, les outils, nous ne nous

Séance du lundi 24 octobre 2005

battons pas avec les mêmes armes que certaines villes de Suisse et il faut comparer des villes dont les conditions cadre sont les mêmes. Je peux vous dire que si le Canton introduit la taxe au sac, nous verrons véritablement une progression spectaculaire par rapport à celle, déjà importante, que nous avons maintenant.

J'aimerais aussi tordre le cou à une idée reçue en ce qui concerne la déchetterie de Plaines-Roches et l'aspect des transports. L'avantage de la déchetterie c'est qu'avec un seul transport, vous pouvez vous débarrasser de tous vos déchets alors que si vous n'avez pas une déchetterie, vous devez aller dans différents endroits de la ville pour vous débarrasser de vos déchets. Ce n'est pas agréable, cela prend du temps et vous générez encore plus de déplacements, ce qui n'est pas durable. Par ailleurs, je rappellerai que le groupe popvertssol a accepté le principe de la déchetterie qui n'est, finalement pas si décentrée que cela par rapport à notre ville.

Vous avez parlé des personnes âgées et des personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer. La force de la politique de valorisation des déchets de ramassage de notre ville, c'est de travailler sur la complémentarité. Le service de proximité est toujours là. On vous ramasse toujours vos ordures devant la maison, cela ne disparaît pas. Je rappellerai que pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, l'atelier Phénix peut prendre en charge un certain nombre d'objets lourds ou à débarrasser, que ce soit à la déchetterie ou ailleurs.

Enfin, troisième point, vous avez dit que nous refusions d'innover. Non, nous ne refusons pas d'innover, bien au contraire. Nous arrivons avec un projet de bennes enterrées. Ne nous dites pas que nous refusons d'innover. Par ailleurs, à Lugano et je vous encourage à y faire le déplacement, vous constaterez que l'on peut poser plusieurs bennes enterrées au même endroit, que chacune peut avoir une vocation différente. Elles ne sont pas forcément toutes consacrées aux ordures ménagères. Nous cherchons donc des solutions efficaces qui puissent satisfaire le plus grand nombre et qui, si possible, puissent éventuellement générer des économies.

Je n'ai pas été saisi de la question des personnes qui ramassent l'alu et quant à savoir si elles pourront disposer d'un conteneur ailleurs, je n'ai pas été saisi de cette question avant cette séance et je ne peux pas vous donner une réponse à l'instant. Je peux vous téléphoner et vous donner cette réponse demain. Quant à savoir si les professionnels qui arrivent à la déchetterie paient ou non, nous avons un système de

Séance du lundi 24 octobre 2005

pesage qui nous permet, de manière très simple, de savoir quelle est le poids des déchets qui fait ensuite l'objet d'une facturation. Je ne vous cache pas, puisque justement nous continuons d'innover, que si nous continuons d'avoir davantage de monde à la déchetterie, ce qui est une bonne chose, il s'agira de prendre son bâton de pèlerin et d'associer encore davantage de communes dans le cadre de la gestion de cette déchetterie.

Le vice-président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet le postulat au vote de l'assemblée qui **le refuse par 19 voix contre 8**.

**6
04-504**

Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux, relatif à une étude sur l'offre en services postaux

(Déposé le 6 septembre 2004)

Cet objet, qui en est au stade de la discussion, se présente comme suit :

« Le groupe libéral demande au Conseil communal de reprendre l'étude de La Poste relative à son offre à Neuchâtel et d'y adjoindre son propre avis quant au meilleur maillage possible, tant du point de vue de la répartition géographique des bureaux ou points de vente postaux que de celui des services nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville ».

Discussion

M. Philippe Ribaux, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Je ne vais pas refaire ici le développement de ce postulat mais rappeler quelques éléments qui ont présidé à son dépôt, ceci dans la mesure où un certain nombre de nos collègues ne siégeaient pas encore dans cette enceinte à cette époque. Je ne reviendrai pas sur les discussions qu'il y a eu à l'époque entre le Conseil communal et la Poste, en tant que tel, mais je rappelle simplement quelques faits. Le groupe libéral avait refusé, dans un premier temps, d'accepter d'entrer en matière sur un projet de résolution déposé avec une certaine précipitation, voire une précipitation certaine par le groupe socialiste, ceci sans préparation aucune, au moment où l'on a appris que deux bureaux de poste de notre ville allaient fermer. Il s'est ensuite rallié à un projet de résolution remanié et retravaillé avec la collaboration et la participation de l'ensemble des groupes présents à l'époque. Ce projet de résolution lui paraissait plus raisonnable et équilibré que le premier. Il s'agissait là, dans un premier temps, de bien faire comprendre et de bien signaler à la population, aux citoyennes et aux citoyens, que l'ensemble des élus de ce Conseil était soucieux de la situation telle qu'elle se présentait et qu'ils n'entendaient pas rester les bras croisés face à ce qui avait été, d'une part, décidé par la Poste, ni non plus face aux évolutions que ce type de dossier pourrait encore connaître.

Séance du lundi 24 octobre 2005

Néanmoins, il nous a semblé qu'une simple résolution, si elle avait, bien entendu, le mérite de donner un signal clair aux uns et aux autres, n'était en soi pas suffisante dans le cadre de la problématique de la desserte postale et qu'il convenait, d'une part, de tirer les leçons de ce qui s'était passé alors et, d'autre part, de dégager un certain nombre d'éléments qui puissent servir, à l'avenir, à la gestion et à la maîtrise des dossiers relatifs à la desserte postale, dans la mesure où il est tout à fait prévisible que la situation ne va pas certainement en rester là. C'est un domaine qui est en constante évolution. Il ne faut pas forcément le déplorer, mais il s'agit d'accompagner cette évolution et cela de la manière la plus satisfaisante pour les besoins de notre ville et de sa population, ainsi que de ses entreprises et institutions.

En ce qui concerne les leçons à tirer, nous avions demandé et exigé à l'époque sur, je crois tous les bancs de ce Conseil, des éléments et des éclaircissements au Conseil communal qui n'était déjà plus celui qui avait négocié avec la Poste lorsque celle-ci lui avait fait connaître son intention de fermer les deux bureaux de poste mentionnés. Néanmoins, nous voulions savoir comment cette affaire avait été négociée puisque négociations il y avait eu et que nous l'avions appris de manière fort tardive et dans des circonstances très peu claires. Il est apparu, des explications qui nous ont été fournies alors, que nous pouvions estimer que le Conseil communal ou la délégation de ce Conseil qui avait traité de ce dossier avec la Poste avait pêché très vraisemblablement par manque de préparation.

Lorsque l'on participe à ce genre de discussion avec un partenaire tel que la Poste, qui nous indique son intention de fermer des bureaux ou de modifier son offre, il est évident que, si l'on veut être un interlocuteur crédible, il s'agit d'être parfaitement au fait de ce que l'on veut et d'être suffisamment préparé pour pouvoir défendre une position claire, selon quoi, bien entendu on aborde toute l'affaire dans une position de faiblesse. Il nous est apparu, à notre avis en tous cas, que le Conseil communal avait cédé un peu vite, moyennant quelques compensations sur l'offre faite dans d'autres bureaux, notamment celui de l'Ecluse. Alors que, en face, la Poste, elle, d'après des discussions que j'ai personnellement pu avoir avec son porte-parole et l'un de ses gestionnaires, était parfaitement préparée. C'est le moins que l'on puisse dire, elle avait tous les éléments qui lui étaient nécessaires pour mener toute cette discussion à son avantage. Il ne faut pas oublier que la Poste, nous n'allons pas lui jeter la pierre, agit de manière tout à fait légitime, mais cette Poste, une fois qu'elle estime avoir rempli les

Séance du lundi 24 octobre 2005

obligations qui lui sont faites par la législation, adopte et le fera à l'avenir certainement encore, une position commerciale qu'elle définit elle-même d'après ses propres critères. Il nous semble que l'Autorité de notre ville était singulièrement démunie face à cet état de fait.

Par conséquent, étant donné que tout n'est pas encore décidé, en ce qui concerne ces cas particuliers, dans la mesure où également toute la question de l'offre en services postaux est une question qu'il faut envisager non pas seulement de manière ponctuelle et après coup, voire dans le meilleur des cas, à chaud, compte tenu de ces éléments, il nous a semblé nécessaire et utile de déposer un postulat qui demande au Conseil communal de dégager, par une étude, par une politique éventuellement qui resterait à définir, les besoins qui sont ceux de notre ville sur ce plan, comme on le ferait pour n'importe quelle autre infrastructure, qu'il s'agisse d'infrastructures de type scolaire, d'accueil de la petite enfance, de l'alimentation en eau ou en électricité, etc. Il nous semble que c'est là que le bât blesse encore et qu'il y a nécessité d'avoir une idée plus claire de ce que nous voulons, sans nous limiter forcément à simplement exiger que l'on maintienne le plus possible ce qui existe déjà.

Il s'agit donc d'une attitude non pas statique, mais dynamique à cet égard et ces besoins, notre ville peut les définir. Elle le peut en fonction des besoins et des attentes qui sont exprimés par les habitants desservis, mais il ne s'agit pas que d'habitants, il s'agit aussi d'entreprises et nous l'avons vu dans le cadre de Monruz, les entreprises ont simplement décidé de prendre les devants et de régler le problème elles-mêmes. C'est leur droit, mais c'est un peu dommage, dans la mesure où c'est un partenaire qui, dans ce cas précis, se retire tout à coup de la gestion et de la maîtrise d'un problème qu'il faudrait véritablement envisager avec toutes les instances organismes et personnes concernées. Nous perdons donc un partenaire, et aussi par conséquent des forces et des moyens d'actions. Habitants, entreprises, mais également institutions et ceci dans une véritable perspective urbanistique, non pas vu simplement sous l'angle architectural, mais urbanisme au sens de la vie et du développement de notre ville. Nous n'irons pas plus loin car nous n'avons pas de solutions toutes faites à vous présenter. Je pense qu'il s'agit véritablement d'un travail de fond, d'un travail qui doit également se projeter dans l'avenir et envisager des évolutions possibles dans le futur, mais dont le moins dont on puisse attendre est qu'il arrive à dégager quelques lignes de force qui fassent ensuite de la Ville de Neuchâtel un interlocuteur qui soit peut-être un peu

Séance du lundi 24 octobre 2005

mieux écouté dans ce type d'affaires et qui soit également à même de proposer des solutions que la Poste peut examiner, voire accepter.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc ne peut que soutenir ce postulat qui nous remémore aussi au passage une résolution votée ici au sujet des fermetures successives intervenues dans le giron postal de Neuchâtel. Lors de nos différentes séances de Bureau, survenues dans le cadre des courriers de citoyens ou groupements de citoyens qui s'interrogeaient sur le pouvoir de nos Autorités et de leur réelle volonté de faire bouger les choses, il nous avait été expliqué que le Conseil communal pratiquait déjà l'information et indiquait à la Poste ses prises de position et analyses diverses au sujet des extensions futures, notamment dans le domaine urbanistique. Mais, ce postulat est à bien des égards, un rappel fort pour indiquer au Conseil communal son devoir d'information, d'anticipation et d'analyse, peut-être un peu plus poussé que jusqu'alors quant aux développements futurs de quartiers, par exemple, sur le plan de construction de logements.

Ce postulat va exactement dans le sens souhaité d'une collaboration accrue et rapprochée, en regard des échéances. Il se veut énergique, dynamique et non pas réactif. Pour mémoire, une poste ne peut vivre que s'il y a un volume d'affaires suffisant. Sans refaire ici le débat sur les besoins de rentabiliser ou non un service, la Poste nous l'a déjà bien expliqué et mis en évidence par ses diverses mesures de restructuration. En ville de Neuchâtel, plusieurs lieux sont ou seraient en voie de développement et devront faire l'objet d'une attention particulière sur le plan du service postal. Deux sites au moins me viennent à l'esprit : Serrières et les Cadolles. D'autres, au sujet de la Poste, sont également en cours d'analyse. Serrières, dont nous avions déjà eu confirmation de la décision de la Poste de fermer cette entité et de la transformer en agence, va voir naître prochainement, nous l'espérons, un nouvel essor urbanistique. Il faudra bien veiller, d'une façon ou d'une autre, à ne pas perdre ce point de vente postal à Serrières. Dans la mesure où les développements plus que probable du quartier de Tivoli et des anciens abattoirs auront bien lieu, nous espérons qu'ils amèneront la Poste, si ce n'est à recon siderer, au moins à repenser autrement ses changements au sujet de Serrières. Il ne nous appartient pas ici de nous déterminer sur l'emplacement de cette poste, lui aussi dépendant des extensions plus que probables dans ces lieux. Mais, les deux logiques sont liées et il est effectivement important de ne pas rater la case départ et à nous

Séance du lundi 24 octobre 2005

d'oblitérer en courrier A pour arriver, avec la Poste, à de bonnes solutions pour tous.

Mme Doris Angst, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous ne pouvons qu'appuyer ce qui vient d'être dit jusqu'à maintenant. Nos Autorités, ou le Conseil communal n'ont pas bien travaillé en ce qui concerne ce dossier jusqu'à maintenant. Nous pensons que les pouvoirs publics, le Conseil communal doit être plus offensif, ou pour être moderne, proactif dans ce dossier. Finalement c'est lui qui doit se préoccuper des citoyens et qui devrait savoir comment la ville va se développer dans le futur. Il doit vraiment s'impliquer davantage dans ce dossier que jusqu'à maintenant. Nous acceptons ce postulat.

Mme Patricia de Pury, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste soutiendra ce postulat. De nombreux éléments ont déjà été avancés dans la discussion, nous n'y reviendrons pas. Ce postulat a été déposé le soir du débat autour de la résolution s'opposant à la fermeture des bureaux de poste. Notre position a déjà été clairement établie sur cette question. Nous proposerons toutefois un **amendement**. En effet, le postulat, tel que déposé, demande que le Conseil communal analyse "l'offre" de la Poste à Neuchâtel. Or, il nous paraît que, d'une certaine façon, le postulat pose le problème à l'envers. La Poste est une entreprise, elle fait son travail d'entreprise. La Ville quant à elle, ne dispose pas des mêmes outils que la Poste, elle n'a pas les mêmes objectifs que la Poste. Elle peut faire une analyse, mais elle a, par contre, une vision politique, une vision de l'avenir et du développement de cette ville. Le Conseil communal peut faire, non pas une analyse de "l'offre" de la Poste, mais une analyse des "besoins" des habitantes et des habitants de cette ville, des entreprises, des institutions installées dans cette ville. En lien avec cette analyse des besoins, le Conseil communal pourra mettre en perspective le développement urbanistique de notre ville et notamment ce que nous avons appelé les portes d'entrée de la ville, principalement les zones de Serrières, le secteur de Denis-de-Rougemont, ainsi que le secteur de La Maladière. Aussi proposons-nous de remplacer l'idée d'offre par celle de demande et pour que la phrase soit reformulée de manière cohérente, notre amendement vous est proposé dans les termes suivants : "... **le groupe socialiste demande au Conseil communal de reprendre l'étude de la Poste et de soumettre au Conseil général son analyse relativement aux besoins de la population en matière de prestations postales en ville de Neuchâtel, tant du point de vue...**".

M. Blaise Péquignot, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical soutient évidemment ce postulat, cela d'autant plus qu'il est l'auteur de l'interpellation qui suit immédiatement, dans l'ordre du jour. Quant à cette interpellation, je me permets de faire une petite parenthèse. Peut-être que si la réponse écrite annoncée avait été donnée, une partie des questions du postulat seraient réglées d'elles-mêmes. Je me permettrai une question directe au Conseil communal : le Conseil communal a-t-il quelque chose de particulier à me reprocher puisque, apparemment, il ne veut pas répondre à mes interpellations ou mes questions écrites, et cela dans les délais, voire même hors délais. Cela étant précisé, j'en viendrai à l'amendement du groupe socialiste qui me paraît être globalement soutenable.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Je crois que tout le monde aura compris que le sens, l'objectif de notre postulat correspond tout à fait à ce que veut préciser l'amendement socialiste. Pour nous, du point de vue des résultats, c'est "blanc bonnet" ou "bonnet blanc". Que l'on dise les choses d'une manière ou d'une autre, nous n'allons pas chipoter et c'est avec plaisir que nous acceptons l'amendement socialiste.

M. Frédéric Guyot relève :

- Pour le groupe udc, la position sera identique.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice de la promotion économique, déclare :

- Je remercie le porte-parole et le postulant du groupe libéral d'avoir fait son développement ce soir. Il est vrai que le texte du postulat était bien maigre, même si le Conseil communal, je vous le dis d'entrée, ne s'oppose pas à ce postulat puisqu'il valait développement. Ce soir, le développement a eu lieu et nous avons pu aussi mieux comprendre les intentions que contient ce postulat. Le Conseil communal ne s'oppose pas non plus à l'amendement au postulat. Effectivement, il pense également que de définir les besoins de la population en terme de services postaux c'est effectivement un élément que nous n'avions pas étudié. Je vous dis tout de suite que cette étude aura un coût. Nous devrons mandater des tiers pour procéder à cette étude. Bien sûr, nous connaissons le développement de la ville, les quartiers où il y aura

Séance du lundi 24 octobre 2005

davantage d'habitat et davantage d'entreprises et ces éléments avaient été communiqués à la Poste dès le départ des études. Ce n'était donc pas des éléments auxquels nous n'avions pas pensé. D'ailleurs la direction de la Poste nous avait demandé les développements futurs de la ville pour pouvoir mener sa réflexion dans la réorganisation. Ce sont donc des éléments connus. Par contre, l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre, effectivement, nous n'avions pas d'enquête ou d'éléments objectifs à mettre en avant, sur des bases scientifiques, pour pouvoir développer la position de l'Autorité communale. Le postulat que vous nous proposez permettra justement de disposer des études et des éléments objectifs d'analyse pour faire valoir la position du Conseil communal.

Il est vrai que, lorsque nous vendons, nous, des services, nous faisons pas forcément une vaste étude de marché, quoi que pour les structures d'accueil, nous avons commencé par faire une enquête auprès des parents pour savoir s'ils souhaitaient l'ouverture de structures d'accueil et aussi pour définir le nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins et offrir une prestation adéquate par rapport aux besoins exprimés. Là, nous avions procédé à une enquête. Au niveau du gaz, de l'électricité ou de l'eau, sans faire de grandes enquêtes, nous avons des éléments objectifs aussi pour dimensionner les tuyaux, les canalisations, les pressions, à la mesure des besoins, mais c'est nous qui fournissons la prestation et c'est logique, lorsque l'on fournit une prestation, que l'on cherche une adéquation entre les besoins et les prestations proposées pour éviter, par exemple, une pénurie. Dans ce dossier, vous nous proposez de faire cette étude, indépendante, et en connaissant la population et aussi les développements futurs, nous pensons que cela nous permettra d'avoir une étude objective sur les besoins. Nous la ferons volontiers.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Juste une remarque puisque nous aimons bien préciser les termes ce soir. J'ai entendu la représentante du Conseil communal évoquer, à trois reprises les besoins de la population. C'est vrai que c'est très important, mais j'espère que l'on ne se limitera pas simplement à la population en tant que telle, c'est-à-dire aux habitants, mais que l'on va être plus large et que l'on verra aussi économie, institutions, qu'elles soient publiques, para publiques ou privées, enfin que l'on voie tout et que l'on entende "usagers de la Poste" dans un sens extrêmement large. Je pense que c'est bien dans ce sens que tout le monde a compris l'esprit de ce postulat.

M. Blaise Péquignot remarque :

- A défaut de me dire quelle dent il a contre moi, j'aimerais au moins que le Conseil communal me dise quand il entend répondre à cette interpellation. Qu'on ne réponde pas à un conseiller général, on peut comprendre que, politiquement, cela puisse se défendre et il faut tenir compte du fait que le Conseil communal est un peu gêné aux entournures, mais c'est une autre question. Si je me réfère au petit papier jaune, (ndlr : feuillet distribué par le comité citoyen pour la défense de la poste de Serrières), qui nous a été distribué tout à l'heure, nous voyons que la population, elle aussi, s'impatiente. Donc, par respect pour la population, donnez des réponses rapides et je crois que tout le monde sera content.

Le vice-président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il constate la présence d'un amendement qui n'est pas combattu. Il propose dès lors au Conseil général de se prononcer globalement sur l'acceptation du postulat amendé. L'assemblée **accepte le postulat amendé par 30 voix sans opposition**. Il a la teneur suivante :

« Le groupe libéral demande au Conseil communal de reprendre l'étude de La Poste et de soumettre au Conseil général son analyse relativement aux besoins de la population en matière de prestations postales en ville de Neuchâtel, tant du point de vue de la répartition géographique des bureaux ou points de vente postaux que de celui des services nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville ».

La séance est levée à 22h08.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur, Le vice-président, Le secrétaire,

Rémy Voirol

Nicolas de Pury

Frédéric Guyot